



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
RESTREINTE



UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45
16 décembre 1994

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Comité exécutif
du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal

Quinzième réunion
Montréal, 13-16 décembre 1994

**RAPPORT DE LA QUINZIÈME RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

I. INTRODUCTION

1. La quinzième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Montréal du 13 au 16 décembre 1994. Cette réunion a été convoquée en application de la décision IV/18 adoptée à la quatrième réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui s'est tenue à Copenhague du 23 au 25 novembre 1992 (UNEP/OzL.Pro/4/15), et de la décision VI/7 adoptée à la sixième réunion des Parties, qui s'est tenue à Nairobi les 6 et 7 octobre 1994 (UNEP/OzL.Pro/6/7).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte par M. John Whitelaw (Australie), Président du Comité exécutif, qui a souhaité la bienvenue aux participants, en saluant tout particulièrement les nouveaux membres du Comité exécutif. Il a souligné que malgré leurs points de vue différents, les membres du Comité partageaient un objectif commun. Ils avaient la responsabilité primordiale d'assurer le transfert technologique, de gérer de façon responsable les fonds qui leur ont été confiés et de veiller à ce que les informations et les éléments indicatifs nécessaires soient mis à la disposition des pays pour les aider à mettre en oeuvre leurs programmes.

3. D'importants progrès ont été réalisés et les efforts déployés par la collectivité internationale depuis 1987 ont porté fruit. Néanmoins, la couche d'ozone a continué à s'appauvrir et il reste encore beaucoup à faire. Il faudrait que les pays, les agences d'exécution et le Secrétariat revoient leur procédure afin de déterminer les améliorations qui pourraient être apportées et trouver les moyens de tirer le meilleur parti possible des fonds disponibles.

B. Participation

4. Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants, membres du Comité exécutif conformément à la décision VI/7 adoptée par les Parties à leur sixième réunion :

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Australie, Autriche, Danemark, États-Unis d'Amérique, Japon, Pologne et Royaume-Uni
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Algérie, Argentine, Cameroun, Chine, Colombie, Iran (République islamique d') et Thaïlande.

5. Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

6. Ont également assisté à la réunion un représentant du Président du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal et le Président du Comité chargé de l'application.

7. Des représentants du Comité scientifique du Commonwealth, de l'Alliance For Responsible Atmospheric Policy, de l'Environmental Defense Fund, des Amis de la Terre, de Greenpeace, de l'Université Harvard, de l'Université de l'État de New York à Albany, ainsi que des consultants chargés du Rapport sur l'examen aux termes du paragraphe 8 de l'Article 5 du Protocole de Montréal et de l'Étude du mécanisme financier du Protocole de Montréal, ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs.

C. Adoption de l'ordre du jour

8. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.

3. Rapport du Secrétariat du Fonds :
 - a) Activités du Secrétariat;
 - b) Tableau général des questions recensées au cours de l'examen des projets.
4. Questions financières :
 - a) Rapport du Trésorier sur les contributions au Fonds et les décaissements;
 - b) Budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour 1994 et 1995.
5. Demandes de contributions bilatérales.
6. Agences d'exécution:
 - a) Rapports périodiques:
 - Rapport périodique global;
 - Rapport périodique du PNUD;
 - Rapport périodique du PNUE;
 - Rapport périodique de l'ONUDI;
 - Rapport périodique de la Banque mondiale;
 - b) Programmes de travail:

Amendements des programmes de 1994 et programmes de travail indicatifs pour 1995

 - PNUD;
 - PNUE;
 - ONUDI;
 - Banque mondiale.
7. Programmes de pays:
 - a) Barbade;
 - b) Mozambique;
 - c) Niger;
 - d) Swaziland;
 - e) Chine (amendement).
8. Propositions de projets:
 - a) Algérie;
 - b) Argentine;
 - c) Brésil;
 - d) Chine;
 - e) Colombie;
 - f) Égypte;

- g) Guatemala;
- h) Indonésie;
- i) Jordanie;
- j) Malaisie;
- k) Maurice;
- l) Mexique;
- m) Pérou;
- n) République arabe syrienne;
- o) Thaïlande;
- p) Turquie;
- q) Uruguay;
- r) Viet Nam.

9. Projet de rapport sur l'examen aux termes du paragraphe 8 de l'Article 5 du Protocole de Montréal.
10. Le Fonds multilatéral devrait-il financer les mesures de reconversion des entreprises de pays visés à l'Article 5 qui exportent vers des pays non visés à l'Article 5? (projet).
11. Projet de mandat d'un groupe d'experts sur la production de produits de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone.
12. Satisfaction des besoins des Parties visées à l'Article 5 en substances réglementées pendant la période de grâce et la phase d'élimination progressive - mise à jour.
13. Options pour la durée de financement des surcoûts d'exploitation dans le secteur de la réfrigération domestique (projet).
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport.
16. Date de la seizième réunion du Comité exécutif.
17. Clôture de la réunion.

9. La Réunion a décidé d'examiner, au titre du point 14 de l'ordre du jour, les éclaircissements aux directives régissant la participation des membres du Comité exécutif aux réunions des sous-comités.

D. Organisation des travaux

10. La Réunion est convenue d'entendre le rapport du Sous-Comité sur les questions financières avant d'examiner le point 5 de l'ordre du jour. Par conséquent, elle débutera par l'examen des points 2, 3, 4, 6 a) et 7, en partie, de l'ordre du jour.

III. QUESTIONS DE FOND

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat du Fonds

a) Activités du Secrétariat

11. Le Chef du Secrétariat a rendu compte des activités du Secrétariat depuis la quatorzième réunion et a présenté les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/2 et Add.1.

12. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Secrétariat.

b) Tableau général des questions recensées lors de l'examen des projets

13. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/3/Rev.1 sur les questions recensées lors de l'examen des projets. Il a indiqué que ces questions seraient traitées dans le cadre des points pertinents de l'ordre du jour.

Point 4 de l'ordre du jour : Questions financières

a) Contributions au Fonds et décaissements

14. Le Trésorier a présenté la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/4/Rev.1 sur les contributions et les décaissements, ainsi que la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/Inf.3 contenant le résumé des réponses reçues aux lettres de suivi du Trésorier avec des tableaux indiquant les contributions en souffrance.

15. En réponse aux soucis exprimés par un représentant, le Trésorier a expliqué que les agences d'exécution suivaient des pratiques différentes dans leur déclaration de l'intérêt accumulé sur des fonds en provenance du Fonds. Au moment de l'approbation de nouveaux projets, on pourrait tenir compte de l'intérêt officiellement déclaré au Trésorier du Fonds.

16. Un représentant s'est demandé comment un pays pouvait être considéré comme ayant des arriérés de paiement s'il n'avait pas, en fait, ratifié l'Amendement de Londres.

17. Plusieurs représentants ont informé le Comité que les arriérés indiqués dans le rapport du Trésorier seraient acquittés dans un proche avenir.

18. Un représentant a relevé que les billets à ordre représentaient un engagement permanent vis-à-vis du Fonds et il a encouragé les pays à utiliser cette méthode de paiement.

19. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les contributions au Fonds et les décaissements ainsi que de la note d'information.

20. Le rapport révisé sur les contributions et les décaissements tenant compte du financement approuvé par le Comité exécutif à la quinzième réunion figure à l'Annexe 1.

21. Le Président a indiqué que si tous les projets recommandés par le Sous-Comité sur l'examen des projets étaient approuvés par le Comité exécutif, le déficit probable se situerait aux alentours de 9,4 millions \$US. Il a proposé que le Sous-Comité sur les questions financières, composé de l'Australie, de l'Autriche, de la Colombie et de la Thaïlande, examine cette question ainsi que toutes autres questions découlant des débats.

22. Le Président du Sous-comité sur les questions financières a ensuite informé le Comité que le sous-comité avait longuement débattu des moyens de résoudre le problème du déficit sans toutefois parvenir à un accord. Il y avait essentiellement deux options, soit : i) le Comité pourrait approuver les projets correspondant aux fonds disponibles et autoriser une approbation intersessions pour les projets restants dès que d'autres fonds deviendraient disponibles. Cette procédure signifierait, néanmoins, qu'il faudrait identifier les projets qui pourraient être différés et demander aux agences d'exécution de prévoir des échéanciers de décaissements, afin de faciliter l'identification des projets qui seraient autorisés à l'approbation intersessions; soit : ii) le Comité n'approuverait aucun projet du tout dans la mesure où les gouvernements devraient fixer les priorités.

23. Le sous-comité avait également étudié, de manière générale, la question d'un financement successif et avait recommandé d'étudier plus avant cette possibilité malgré le fait qu'elle ne saurait résoudre le problème du déficit actuel et de faire préparer une note par le Secrétariat.

24. Enfin, le sous-comité avait cru comprendre qu'à l'avenir les agences d'exécution seraient prêtes à accepter une combinaison de versements en espèces et de billets à ordre. Il avait débattu de la question et fini par conclure qu'une telle procédure ne résoudrait pas le problème. Le sous-comité avait néanmoins recommandé que la procédure fasse encore l'objet d'étude.

25. Un représentant était d'avis que les projets correspondant aux fonds disponibles devraient être approuvés, tandis que les autres projets seraient différés sur une base volontaire ou selon des critères tels que le fait que le pays en cause avait déjà reçu, ou non, des ressources du Fonds.

26. Le représentant de la Chine a exprimé l'espoir que des fonds deviendraient disponibles mais a déclaré que son pays était prêt, si cela pouvait être de quelque utilité, à reporter le financement de certains projets, comme prévu aux paragraphes 88 et 89 ci-après.

27. Un autre représentant a noté que le déficit pourrait peut-être être comblé si l'on portait plus grande attention au rapport coût-efficacité, en libérant des fonds affectés à des projets qui n'avaient finalement pas été exécutés et en réduisant le pourcentage de 15 % pour frais imprévus.

28. Le Comité exécutif a noté le rapport verbal du Président du Sous-comité sur les questions financières et a demandé au sous-comité de continuer à étudier la question du déficit et de lui faire des recommandations qui tiendront compte des observations présentées.

29. Dans son rapport au Comité exécutif, le Président du Sous-Comité sur les questions financières a indiqué qu'on prévoyait que le niveau de financement disponible aux Fonds Multilatéral pour 1995 était censé se monter à 125-130 millions \$US. Il a ajouté qu'après discussion, le sous-comité avait recommandé que les évaluations budgétaires indicatives fournies par les agences d'exécution soient adaptées aux fonds disponibles. On s'attendait à disposer d'environ 12 à 15 millions \$US pour les projets à la seizième réunion et les agences d'exécution devraient en tenir compte dans la préparation des projets. Le sous-comité a en outre recommandé qu'à l'exception des projets déjà différés à la présente session, pour approbation intersessions, il ne devrait plus y avoir d'autres approbations intersessions jusqu'à ce que la question du déficit soit résolue. Le sous-comité a également suggéré la tenue entre les sessions d'une réunion conjointe avec le Sous-comité sur l'examen des projets (composé de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de la République islamique d'Iran et du Royaume-Uni), avant la seizième réunion du Comité exécutif.

30. En réponse aux soucis exprimés par une agence d'exécution à propos de la soumission de nouveaux projets, le Président du sous-comité a expliqué qu'il ne serait pas réaliste de présenter un grand nombre de nouveaux projets jusqu'à ce que les questions financières aient été résolues.

31. Un représentant a estimé que la conclusion à tirer du rapport du Sous-comité sur les questions financières était qu'il n'y aurait pas de ressources pour les projets d'investissement à la seizième réunion du Comité exécutif. Ce qui signifiait que, pour résoudre le problème du déficit, le Comité aurait à concentrer son attention sur l'analyse de la disponibilité des fonds ainsi que de l'utilisation à court, moyen et long terme des ressources et des solutions de rechange tout en sachant que les coupures dans les projets ne représentaient pas une solution au problème.

32. Plusieurs représentants ont exprimé leurs opinions concernant les critères à considérer dans l'établissement des priorités pour les projets. Un représentant a fait observer que la réunion conjointe devrait tenir compte des besoins en ressources pour l'élimination dans le secteur informel et de petite envergure lorsqu'elle est coûteuse, sans oublier les besoins en ressources pour des projets qui n'entraînent pas l'élimination directe des ODS. Un observateur a fait remarquer que toute accélération du calendrier d'élimination entraînait des incidences financières et que cette question devrait être portée à l'attention des Parties.

33. Le Comité exécutif a décidé de convoquer une réunion intersessions conjointe du Sous-Comité sur les questions financières et du Sous-Comité sur l'examen des projets avant la seizième réunion du Comité exécutif, en laissant le soin à leurs Présidents respectifs de déterminer la date et l'ordre du jour. Les sous-comités feront rapport à la seizième réunion du Comité exécutif.

b) Budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour 1994 et 1995

34. Le Trésorier a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/5, contenant les budgets révisés de 1994 et 1995 du Secrétariat du Fonds, dans lesquels il est tenu compte des décisions du Comité exécutif d'entreprendre un examen aux termes du paragraphe 8 de l'Article 5 du Protocole de Montréal en 1994 et de prévoir quatre réunions du Comité en 1995.

35. Le Comité exécutif a approuvé les budgets révisés de 1994 et de 1995 du Secrétariat du Fonds (Annexe II).

Point 5 de l'ordre du jour : Demandes de contributions bilatérales

36. Le Comité exécutif a approuvé la demande du Gouvernement canadien, présentée dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/6 et Corr.1, visant à créditer, au titre de sa contribution de 1994 au Fonds, le montant de 468 170 \$US pour les activités ci-après :

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>(\$US)</u>
Brésil	Atelier de transfert de technologies sur les ODS dans le cadre du Protocole de Montréal (Phase II)	58 390
Chili	Technologie à base de bromosorbe pour la fumigation de marchandises	300 000
Inde	Initiative pour aider à l'élimination des dégagements d'ODS par les petites et moyennes entreprises d'Asie	109 780
TOTAL		<u>468,170¹</u>

37. Le Comité exécutif a approuvé la demande du Gouvernement des États-Unis d'Amérique présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/6, visant à créditer, au titre de sa contribution de 1994 au Fonds, le montant de 347 000 \$US pour les activités ci-après :

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>(\$US)</u>
Colombie	Assistance à la préparation de projets	120 000
Malaisie	Préparation de projets dans le secteur des halons	45 000

¹ Ce montant total devrait être réduit de 33 600 \$US, qui est le solde de 1993 tel qu'indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/13/7.

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>(\$US)</u>
Mexique	Solde de la subvention pour le renforcement des institutions	65 000
Uruguay	Formation dans le secteur des halons	10 000
Venezuela	Projet de démonstration dans le secteur de la réfrigération	67 000
	Formation dans tous les secteurs concernant les ODS dans l'armée vénézuélienne	40 000
TOTAL		347,000

Point 6 de l'ordre du jour : Agences d'exécution

a) Rapports périodiques :

- Rapport périodique global

38. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport périodique global UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/7. Il a souligné que depuis la création du Fonds, le Comité exécutif a approuvé plus de 630 activités dans 74 pays visés à l'Article 5. Plus de 195,4 millions \$US ont été alloués aux quatre agences d'exécution. Par ailleurs, 7,17 millions \$US ont été fournis par six Parties sous forme de coopération bilatérale.

- Rapport périodique du PNUD

39. Le représentant du PNUD a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/8. Il a indiqué que de 1991 à 1993, le PNUD a reçu approbation de projets d'une valeur totale de 23 millions \$US dont 13,46 millions \$US ont été décaissés, soit 58 % des fonds alloués. Pour l'année en cours, le PNUD a reçu jusqu'ici 32,2 millions \$US supplémentaires pour des projets approuvés et en a dépensé 3,85 millions. Au total, le PNUD a jusqu'à présent décaissé 17,3 millions \$US dans le cadre du Fonds Multilatéral. Les mousses ont continué à recevoir la plus grande attention, suivies dans l'ordre par la réfrigération, la préparation des programmes de pays, la formation technique, le renforcement institutionnel et les projets globaux, avec en dernière place les solvants, les halons et les aérosols. Le PNUD disposait de programmes dans 31 pays et en avait achevé 68 au 31 octobre 1994. Sur la période allant de juin à octobre, onze activités ont été menées à bien. Huit projets d'investissement ont été terminés et 427 tonnes d'ODS ont été éliminées. Durant la période courante, 64 propositions de projet ont été préparées dont 60 ont été soumises à l'approbation de la réunion en cours. Le PNUD a poursuivi son travail de rationalisation de ses procédures internes afin d'accélérer la mise en oeuvre des projets.

40. Soulignant certains événements récents, le représentant du PNUD a indiqué qu'une réunion conjointe du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale s'était tenue au Brésil pendant la semaine du 5 au 7 décembre avec le Gouvernement brésilien afin de faire bénéficier ce pays de l'expertise des trois agences. Cette réunion serait probablement suivie d'un accord plus officiel entre les trois agences au Brésil. En Chine, les activités dans le secteur des solvants étaient au point mort en attendant le règlement de questions de politique générale, attendu sous peu. En Inde, on espérait qu'un accord pourrait être finalisé avec le gouvernement sur l'utilisation d'un canal financier pour la transmission de fonds. Le représentant du PNUD a exprimé sa satisfaction pour le travail accompli par le Secrétariat du Fonds pendant le processus d'examen de projets.

41. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique du PNUD.

- Rapport périodique du PNUE

42. Le représentant du PNUE a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/9 qui résume les activités pour la période de juin à octobre 1994. Quatre programmes de pays ont été soumis à la réunion pour approbation et s'ils sont approuvés, le nombre de programmes de pays assistés par le PNUE et approuvés par le Comité exécutif se monterait à 23.

43. Le catalogue de technologies avait représenté un jalon important dans le secteur de l'échange de renseignements. Deux numéros d'ActionOzone avaient été publiés durant la période couverte par le rapport. Le programme de formation avait été extrêmement chargé et en plus des cours mentionnés dans le rapport, un cours de formation avait été donné au Bahreïn tandis qu'un autre se poursuivait aux Philippines. Deux ateliers de réseautage avaient été organisés en plus de ceux signalés dans le rapport, dont un pour l'Amérique du Sud et un autre pour Amérique Centrale.

44. Deux domaines nécessitaient des améliorations supplémentaires: le renforcement des institutions et la préparation des stratégies de formation. Le représentant du PNUE a assuré le Comité que tous les efforts seraient déployés pour améliorer la performance dans ces secteurs.

45. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique du PNUE.

- Rapport périodique de l'ONUDI

46. Le représentant de l'ONUDI a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/10. Pendant la période considérée, on avait accordé la priorité à la mise en oeuvre et l'ONUDI avait conclu un accord contractuel pour l'exécution de projets en Argentine, au Cameroun et en République arabe syrienne et prendrait bientôt les mêmes dispositions pour six projets de conversion en Égypte et en Jordanie.

47. De nouveaux projets avaient été formulés dans le secteur de la réfrigération en Algérie, en Chine, en Iran (République islamique d'), en République arabe syrienne et au Viet Nam.

48. L'accord passé entre le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale concernant les activités au Brésil a constitué un bon exemple de coopération interagences et il faut espérer qu'une approche analogue pourrait faire l'objet d'accords en Argentine, en Chine, en Inde et au Mexique.

49. L'ONUDI continuerait à participer aux missions du PNUE dans les pays à faible consommation d'ODS afin d'aider à la formulation d'une stratégie dans le secteur industriel. De concert avec l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, l'ONUDI était en train de finaliser un manuel sur les stratégies pour les pays à faible consommation d'ODS, dont on espérait qu'il pourrait grandement contribuer à la formulation de projets dans ces pays. L'espoir a été exprimé qu'une fructueuse coopération avec les pays donateurs comme l'Autriche, le Canada et la France pourrait être initiée dans un proche avenir.

50. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique de l'ONUDI.

- Rapport périodique de la Banque mondiale

51. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/11. Le renforcement chez les pays en voie de développement, clients de la Banque, de leur capacité à exécuter eux-mêmes des activités représentait un investissement à long terme de la Banque et son représentant était heureux de pouvoir signaler que cet investissement commençait à porter fruit. Depuis la quatorzième réunion du Comité exécutif, les décaissements avaient doublé et dépassaient maintenant 10 millions \$US. En terme d'ODP éliminés, les activités de la Banque auraient permis l'élimination de 1 850 tonnes d'ODP avec la clôture de l'usine de halons en Chine le 20 décembre 1994. Une série d'autres projets avait sans aucun doute eu pour résultat l'élimination de plusieurs milliers de tonnes supplémentaires mais la Banque n'en a pas fait rapport tant qu'elle n'a pas pu vérifier que les projets étaient réellement terminés au niveau des usines.

52. Les procédures de rationalisation établies ont commencé à prendre effet et les projets ont été mis en oeuvre plus rapidement encore. Il est apparu que l'élimination sectorielle était peut-être la méthode la plus efficace pour des économies de grande envergure.

53. Dans sa conclusion, le représentant a déploré que la Banque mondiale ait fait l'objet d'attaques par Greenpeace. Cette organisation avait mal représenté les activités de la Banque en déclarant que cette dernière n'aurait pas prêté une attention suffisante à des solutions de nature différente.

54. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique de la Banque mondiale.

55. Deux représentants d'agences d'exécution ont déploré qu'il y ait eu des différences dans le traitement qui leur avait été accordé pendant le processus d'examen des projets.

56. Un représentant, parlant des projets de renforcement institutionnel, a souligné qu'il ne suffisait pas de simplement décaisser des fonds. Les agences d'exécution devraient faire rapport au Comité exécutif de l'état d'avancement des projets et des résultats obtenus. Il a relevé l'importance de faire participer au Fonds les pays à faible consommation d'ODS puisqu'ils constituent la majorité des Parties visées à l'Article 5 du Protocole de Montréal. En ce qui concerne les questions financières, il a rappelé au Comité qu'il avait été convenu d'entreprendre un examen des coûts d'administration. Il s'est souvenu que la treizième réunion avait demandé aux agences d'exécution de faire rapport au Comité à sa quatorzième réunion sur la possibilité de faire approuver les nouveaux projets en déduction des fonds non engagés qui avaient été alloués à des projets précédemment approuvés et il a estimé que cette question devrait être réexaminée compte tenu de la possibilité d'une insuffisance de fonds. Finalement, dans la mesure où de nombreux projets ont maintenant été terminés, il conviendrait de s'interroger sur la nécessité des 15 % pour frais imprévus.

57. L'observateur de Greenpeace, répondant aux remarques du représentant de la Banque mondiale, a affirmé que la priorité primordiale devait être accordée à la protection de la couche d'ozone et que Greenpeace réitérait ses déclarations concernant les activités de la Banque mondiale.

58. Tout en exprimant sa reconnaissance aux agences d'exécution pour leurs contributions à l'établissement de projets dans son pays, un représentant a souligné la nécessité d'accélérer l'élan de départ une fois les projets approuvés par le Comité exécutif. Il a suggéré que, dans les pays où plus d'une agence d'exécution préparait des propositions de projet, il serait utile de créer un petit groupe au sein duquel ces agences coordonneraient leurs activités, évitant ainsi un chevauchement inutile. Il a également souligné le besoin d'une plus grande coordination entre les agences et les pays intéressés, ainsi que celui d'un renforcement institutionnel accru. Son pays était en train de préparer un rapport qui serait soumis en temps utile au Secrétariat et présenterait un tableau général des difficultés rencontrées dans le processus de démarrage et de mise en oeuvre.

59. Deux autres représentants, tout en exprimant également leur satisfaction aux agences d'exécution pour leurs efforts et leurs rapports périodiques très utiles, ont indiqué la nécessité d'établir des directives permettant d'harmoniser les méthodes de travail et les normes d'évaluation des coûts des projets, assurant ainsi un traitement plus uniforme.

60. Le Président du Comité chargé de l'application a remercié le Comité exécutif de l'avoir invité à la réunion et il a exprimé l'espoir que la pratique devienne habituelle. Parlant des rapports périodiques présentés par les agences d'exécution, il a exprimé sa grande satisfaction devant l'accent placé sur le renforcement institutionnel et la formation. Étant donné que le manque de capacité nationale était souvent cité comme l'un des principaux problèmes rencontrés par les Parties qui avaient de la difficulté à remplir leurs obligations de communication de données au Secrétariat, il invitait instamment les agences à employer le renforcement institutionnel et la formation pour créer des infrastructures nationales qui faciliteraient la présentation de rapports fiables.

b) Programmes de travail

Amendements des programmes de travail de 1994 et programmes de travail indicatifs pour 1995

- PNUD

61. Le Comité exécutif a été saisi des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets et a approuvé les amendements ci-après du programme de travail 1994 du PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/12 et Corr.1) pour un montant total de 1 136 780 \$US, dont 130 780 \$US pour le PNUD à titre de coûts d'appui.

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant approuvé</u> <u>(\$US)</u>
Chine	Assistance à la préparation de projets	100 000
Cuba	Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes	169 000
Indonésie	Assistance à la préparation de projets dans les secteurs des solvants, des halons et de la réfrigération	100 000
Malaisie	Assistance à la préparation de projets	100 000
Philippines	Assistance à la préparation de projets	50 000
Thaïlande	Assistance à la préparation de projets dans les secteurs des mousses, des halons et des aérosols	100 000
	Programme d'assistance technique et de sécurité pour les fabricants de produits aérosols	127 000
Venezuela	Deuxième phase d'un programme de récupération et de recyclage du CFC-12 dans les climatiseurs d'automobile	220 000
	Assistance préparatoire pour le secteur de la fabrication de réfrigérateurs ménagers et commerciaux	40 000
Total partiel		1 006 000
13 % de coûts d'appui		130 780
Total		1 136 780

62. Le Comité exécutif a pris note du programme de travail provisoire du PNUD pour 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/12). Il a également pris acte de l'inquiétude exprimée par le Sous-comité sur les questions financières de voir le besoin de financement projeté pour le PNUD dépasser largement le montant inclus pour 1995 dans le plan-budget triennal précédemment approuvé.

- PNUE

63. Le Comité exécutif a été saisi des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets et a approuvé les amendements ci-après du programme de 1994 du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/13/Rev.1) pour un montant total de 303 400 \$US, dont 36 400 \$US pour le PNUE à titre de coûts d'appui :

Préparation de programmes de pays pour les six Parties visées à l'Article 5 ci-après :

	<u>Montant approuvé</u> <u>(\$US)</u>
• Brunei Darussalam	40 000
• Tchad	40 000
• République dominicaine (achèvement)	10 000
• Gabon (achèvement)	10 000
• Lesotho	40 000
• Namibie	40 000
Total partiel	180 000
13 % de coûts d'appui	23 400
Total	203 400

- Région Amérique latine et Caraïbes

Le Comité exécutif a approuvé le projet ci-après, à exécuter par le PNUE, en notant qu'il est envisagé de tenir l'atelier après la réunion des consultants des agences d'exécution, prévue pour fin mars/début avril 1995.

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Atelier régional sur les technologies sans CFC à l'intention des industries manufacturières de réfrigérateurs ménagers de la Région Amérique latine et Caraïbes.	100 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUE	13 000

- Région Asie et Pacifique

64. Le Comité exécutif a décidé de différer l'atelier régional que le PNUE devait tenir sur la reconversion des aérosols pour la région ASEP, en attendant l'achèvement du projet mondial sur les aérosols. Il a pris note de l'intention du PNUE de consulter encore la Banque mondiale et le Secrétariat pour tirer au clair ces questions et présenter à nouveau le projet pour approbation intersessions et mise en oeuvre après la Phase I du projet mondial sur les aérosols.

65. Le Comité exécutif a pris note du programme de travail indicatif du PNUE pour 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/13/Rev.1).

- ONUDI

66. Le Comité exécutif a été saisi des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets et a approuvé les amendements ci-après du programme de travail de 1994 de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/14) pour un montant total de 832 923 \$US, dont 95 823 \$US pour l'ONUDI à titre de coûts d'appui :

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant approuvé</u> <u>(\$US)</u>
Algérie	Préparation d'un projet d'investissement pour éliminer les CFC dans la fabrication de panneaux intercalaires à Prosider (Annaba-Algérie)	25 000
	Formulation de projet pour l'établissement d'un centre national de récupération et de recyclage des CFC-11, CFC-12 et CFC-502	25 000
	Préparation d'un projet d'investissement pour éliminer les CFC dans la production de mousses rigides à Batimetal	25 000
Barbade	Préparation d'un projet pour le réaménagement de tous les systèmes de fabrication de glace, des systèmes de compresseurs pour bacs à glace, de congélateurs par soufflage, d'entreposage frigorifique et de chambres de refroidissement	10 000
Cameroun	Préparation d'un projet pour l'élimination du CFC-11 dans la fabrication de réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs ménager à l'Union Camerounaise	25 000
Chine	Préparation d'un projet d'investissement pour l'élimination des CFC-11 et CFC-12 à une usine de réfrigérateurs ménagers à Xiling	25 000

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant approuvé</u> <u>(\$US)</u>
Indonésie	Formulation de projets pour l'élimination d'ODS dans les petites et moyennes entreprises	80 000
Iran	Préparation de projets d'investissement pour l'élimination des CFC-11 et CFC-12 dans l'industrie de la réfrigération domestique	50 000
Jordanie	Assistance préparatoire pour des projets d'investissement dans les secteurs de la réfrigération commerciale, de la climatisation, des mousses et des halons	50 000
Macédoine	Préparation du programme de pays	80 000
Mozambique	Préparation de projets en réfrigération commerciale	15 000
Roumanie	Préparation d'un projet d'investissement pour l'élimination des CFC-11 et CFC-12 à une usine de réfrigérateurs ménagers à Mechanical Enterprise Sadu and Arctic	50 000
Seychelles	Préparation d'une proposition de projet pour la création d'un centre national de récupération et de recyclage de frigorigènes, d'une banque nationale de halons et d'un centre régional pour les ingénieurs et techniciens de la réfrigération	15 000
Swaziland	Assistance préparatoire à la formulation d'un projet pour une usine de réfrigérateurs domestiques (Fridgemaster)	25 000
Syrie	Préparation de projets d'investissement pour éliminer les CFC dans la fabrication de réfrigérateurs à Krayem Int. Co.	15 000
	Préparation de projets d'investissement pour éliminer le CFC-11 dans la fabrication de panneaux intercalaires préfabriqués à Krayem Cold Stores	15 000
	Préparation de projets d'investissement pour éliminer le CFC-11 dans le sous-secteur de la fabrication de mousses souples	20 000
Tanzanie	Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur de la réfrigération à Daikin Air Conditioning Ltd.	10 000

<u>Pays</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant approuvé</u> <u>(\$US)</u>
	Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur des aérosols à Mansoor Daya Chemical Ltd.	10 000
Turquie	Préparation de projets d'investissement pour l'élimination des ODS dans le secteur des mousses	50 000
Viet Nam	Préparation d'un projet d'investissement pour la réduction des émissions de frigorigènes et l'établissement d'un réseau de collecte et de récupération dans le secteur de l'entretien des réfrigérateurs ménagers.	15 000
	Préparation d'un projet d'investissement pour la réduction des émissions de frigorigènes et la reconversion des équipements de conditionnement alimentaire, de réfrigération et de climatisation industrielles à des méthodes et produits de rechange appropriés.	20 000
Zambie	Programmes de formation et de certification pour les techniciens de la réfrigération et préparation de projets d'investissement pour le secteur de la réfrigération	82 100
Total partiel		737 100
13% de coûts d'appui		95 823
Total		832 923

67. Le Comité exécutif a pris note du programme de travail indicatif de l'ONUDI pour 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/14). Il a également pris acte de l'inquiétude exprimé par le Sous-comité sur les questions financières de voir le besoin de financement projeté pour l'ONUDI dépasser largement le montant inclus pour 1995 dans le plan-budget triennal précédemment approuvé.

- Banque mondiale

68. Le Comité exécutif a étudié les recommandations du Sous-Comité sur l'examen des projets concernant les amendements du programme de travail de 1994 de la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/15) et a décidé de différer l'approbation des deux projets ci-après, jusqu'à ce qu'une note de politique générale sur les relations entre coûts imprévus, coûts d'appui et coûts de renforcement des institutions ait été dûment étudiée par le Comité exécutif.

Chine

Assistance technique à l'Agence nationale de protection de l'environnement (NEPA) et à la China Investment Bank (CIB);

Indonésie

Vérifications techniques de projets d'investissement aux fins d'élimination des ODS.

69. Le Comité exécutif a pris note du programme de travail indicatif de la Banque mondiale pour 1995 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/11, paragraphes 21 à 31).

Point 7 de l'ordre du jour: Programmes de pays

70. Le Chef du Secrétariat a indiqué que le Comité était saisi de quatre programmes de pays (Barbade, Mozambique, Niger et Swaziland, présentés dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/16 à 15/19 respectivement), ainsi que d'un amendement du programme de la Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/20). Le Secrétariat a recommandé l'approbation des quatre programmes de pays et de l'amendement du programme de la Chine. Conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en oeuvre des programmes de pays, les gouvernements intéressés ont été invités à communiquer au Comité exécutif des comptes rendus annuels sur l'avancement de la mise en oeuvre de leurs programmes de pays. Le premier de ces rapports, présenté sous la forme approuvée et couvrant la période du 16 décembre 1994 au 31 décembre 1995, devrait être soumis au Secrétariat du Fonds au plus tard le 31 mars 1996. Les gouvernements intéressés étaient également invités à procéder, avec l'assistance d'une agence d'exécution, à la révision et, le cas échéant, au remaniement des propositions de projets figurant dans leur programme de pays conformément aux lignes directrices pertinentes du Comité exécutif.

71. Le représentant du PNUE a présenté les programmes des pays suivants: Barbade (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/16), Mozambique (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/17), Niger (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/18) et Swaziland (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/19).

72. Le Comité exécutif a approuvé le programme de la Barbade. Cette approbation ne signifiait pas pour autant l'approbation des projets indiqués ni de leur niveau de financement. Le Comité a en outre approuvé le montant de 136 000 \$US et les coûts d'appui de 17 680 \$US pour le renforcement des institutions, à inclure comme amendement dans le programme de travail de 1994 du PNUD, sous réserve que le Gouvernement de la Barbade communique au Secrétariat de l'ozone des données sur sa consommation conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal.

73. Le Comité exécutif a approuvé le programme du Mozambique. Cette approbation ne signifiait pas pour autant l'approbation des projets indiqués ni de leur niveau de financement. Il a en outre approuvé le montant de 92 400 \$US et les coûts d'appui de 12 012 \$US pour le renforcement des institutions, à inclure comme amendement dans le programme de travail de

1994 du PNUE, sous réserve que le Gouvernement du Mozambique communique au Secrétariat de l'ozone des données sur sa consommation conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal.

74. Le Comité Exécutif a approuvé le programme du Niger. Cette approbation ne signifiait pas pour autant l'approbation des projets indiqués ni de leur niveau de financement. Il a en outre approuvé le montant de 74 800 \$US et les coûts d'appui de 9 724 \$US pour le renforcement des institutions, à inclure comme amendement dans le programme de travail de 1994 du PNUE, sous réserve que (a) le Gouvernement du Niger communique au Secrétariat de l'ozone des données sur sa consommation conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal, et (b) que l'élément du budget relatif à l'information des Douanes ne soit utilisé qu'après l'institution et l'entrée en fonction du Secrétariat national de l'ozone proposé.

75. Le Comité exécutif a approuvé le programme du Swaziland. Cette approbation ne signifiait pas pour autant l'approbation des projets indiqués ni de leur niveau de financement. Il a en outre approuvé le montant de 67 320 \$US et les coûts d'appui de 8 752 \$US pour le renforcement des institutions, à inclure comme amendement dans le programme de travail de 1994 du PNUE, sous réserve que le Gouvernement du Swaziland communique au Secrétariat de l'ozone des données sur sa consommation conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal.

76. Le représentant de l'ONUDI a présenté l'amendement du programme de la Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/20), visant à inclure dans le programme de pays la consommation d'ODS dans le secteur du tabac.

77. Le Comité exécutif a approuvé l'amendement du programme de la Chine. Cette approbation ne signifiait pas pour autant l'approbation des projets indiqués ni de leur niveau de financement.

78. Bien qu'il n'ait pas d'objection à l'approbation de l'amendement du programme de la Chine, un représentant a indiqué que le document présenté ne semblait pas tenir compte des avantages (pourtant substantiels) pour le pays d'une baisse de la consommation du tabac, ni du fait qu'il y avait une différence dans l'efficacité des usines à CO₂ proposées et celle des usines à remplacer, en terme de leur capacité de gonflage du tabac. Il faudrait se pencher sur ces questions en anticipation d'autres projets qui pourraient être soumis dans ce domaine.

Point 8 de l'ordre du jour : Propositions de projets

79. Le Comité exécutif a étudié les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets et relevé, qu'en plus des recommandations d'approbation, le sous-comité avait, dans certains cas, fait des recommandations en faveur de mesures particulières. Le Comité exécutif a estimé que ces recommandations devraient faire partie du processus d'approbation des projets; elles ont donc été incorporées dans le rapport de la réunion. Le Comité exécutif a adopté les mesures suivantes :

a) Algérie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/21)

80. Le Comité exécutif a approuvé le projet suivant, à exécuter par l'ONUDI, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Projet d'investissement pour éliminer les CFC à l'entreprise nationale des industries de l'électroménager, ENIEM	6 589 550
Plus 13 % de coûts d'appui pour l'ONUDI	856 641

b) Argentine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/22 et Com.1)

81. Le Comité exécutif a approuvé le projet suivant, à exécuter par le PNUD, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination de l'emploi des CFC dans la fabrication de panneaux de PU intercalaires à CINTER S.R.L.	725 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	94 250

82. Le Comité exécutif a approuvé les projets suivants, à exécuter par la Banque mondiale, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Reconversion à une technologie sans CFC de la production d'échangeurs de chaleur pour climatiseurs d'automobile à Interclima, S.A.	1 983 430
Reconversion à une technologie sans CFC de la production de condensateurs pour climatiseurs d'automobile à Simon Cachan, S.A.	2 738 217
Reconversion à une technologie sans CFC de la production de systèmes complets de climatisation d'automobiles à Mirgor, S.A.	35 632

En ce qui concerne le projet susmentionné, le Comité exécutif a différé l'approbation des surcoûts d'exploitation de 1 882 187 \$US. La pleine production de condensateurs et d'évaporateurs au HFC-134A pour les climatiseurs d'automobile par Interclima et Simon Cachan pourrait ne commencer qu'en 1996. À cette date, un montant plus réaliste des surcoûts relatifs aux compresseurs au HFC-134A pourrait être calculé, en fonction des prix en vigueur sur le marché lorsque ces coûts seront effectivement encourus.

83. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après au niveau de financement demandé et a invité la Banque mondiale à lui rendre compte du niveau des surcoûts d'exploitation réels lorsque la production de réfrigérateurs sans CFC commencera à chaque usine (Fribe la Rioja, Fribe S.A., Helametal et McLean). Les surcoûts d'exploitation n'ont été demandés que pour un an. Cette décision était prise sans préjudice de la suite que donnera le Comité exécutif à la note de politiques générales sur les coûts d'exploitation.

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination des ODS dans la production de réfrigérateurs ménagers à l'usine Fribe La Rioja	1 488 127
Élimination des ODS dans la production de réfrigérateurs ménagers à l'usine Fribe, S.A.	1 822 750
Élimination des CFC dans deux usines de réfrigérateurs ménagers (Helametal S.A. et Helametal Catamarca S.A.)	2 959 085
Élimination des CFC dans une usine de réfrigérateurs ménagers de McLean	2 440 570

c) Brésil (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/23)

84. Le Comité exécutif a approuvé les projets suivants, à exécuter par la Banque mondiale, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Reconversion à une technologie à taux réduit de CFC dans la fabrication de réfrigérateurs à Refrigeracao Parana S.A., Unidade Sao Carlos	162 603
Le Comité exécutif a pris note du fait que l'entreprise ne demanderait pas de financement supplémentaire pour la reconversion à partir de la substance de transition. Il a également encouragé les agences d'exécution et les pays visés à l'Article 5 à éviter l'emploi de la technologie à taux de CFC réduit de 50 % dans les projets futurs.	
Reconversion de l'usine Metalfrio S.A. pour remplacer les CFC-11 et 12 par le cyclopentane/HFC-134A comme agent de gonflage/frigorigène dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers	2 360 360

Le Comité exécutif a noté que le coût de l'équipement de détection de fuites d'hélium de 145 000 \$US avait été déduit du projet précité et que les surcoûts d'exploitation étaient demandés pour un an.

d) Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/24 et Com.1)

85. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par le PNUD, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Beijing Yanxi	125 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	16 250
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à peau intégrée à Hubei Auto Engineering	150 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	19 500
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à Dalian No. 1	490 000
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	63 700
Élimination du CFC-12 dans la fabrication de tubage de mousse de polyéthylène de Suzhou Plastic Works No. 7	358 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	46 540
Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse de polystyrène extrudée à Sino-Foreign Joint Stock Shenyang Shenrong Co.	166 700
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	21 671
Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse de polyéthylène et de polystyrène à Shanghai Jianhua Electro Mechanical & Mechanical Company	280 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	36 400
Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse de polystyrène et de polyéthylène extrudée à Foshan No. 3 Plastic Factory	1 065 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	138 450
Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse de polystyrène et de polyéthylène extrudée à Hailun Plastic Packaging Material Factory	321 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	41 730
Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse de polystyrène extrudée à Guizhou Jinchang Plastics Products Co. Ltd	390 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	50 700

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse de polystyrène extrudée à Shijiazhuang Plastic Cement General Factory	595 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	77 350
Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles et de filets de mousse de polyéthylène extrudée à Feicheng Plastic Products Factory	388 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	50 440
Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse de polystyrène extrudée à Guangxing Plastics Products Co. à Hubei	401 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	52 130
Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse de polystyrène extrudée à Shenzhen Shentie Plastics Tableware Products Company à Shenzhen	345 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	44 850
Élimination du CFC-12 dans la fabrication de filets de mousse de polyéthylène extrudée à Hebei Sixing Polypack Products Co. Ltd. à Shijiazhuang	436 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	56 680
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de feuilles de mousse de polystyrène extrudée à Jinfeng	235 340
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	30 594
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de feuilles de mousse de polystyrène extrudée à Jinan	337 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	43 810
Le Gouvernement de la Chine a proposé de renoncer aux surcoûts/suréconomies d'exploitation dans les futurs projets d'élimination d'ODS concernant les feuilles de mousse de polystyrène et de polyéthylène extrudée. Toutefois, le Comité exécutif a décidé que les surcoûts/suréconomies d'exploitation devraient continuer à être calculés conformément à ses décisions et directives.	
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Faw-Trim	143 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	18 590
Le Comité exécutif a demandé au PNUD d'accélérer la mise en oeuvre du projet précité.	

86. Le Comité exécutif a approuvé le projet suivant, à exécuter par l'ONUDI, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Reconversion de l'usine de matériel de lutte contre l'incendie de Nanjing pour remplacer le halon 1211 par la poudre sèche ABC ou la vaporisation de mousse gonflée à l'eau	496 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour l'ONUDI	64 480

Le Comité exécutif a noté que les coûts d'exploitation avaient été ajustés afin de réduire le prix de la poudre ABC pour tenir compte d'un éventuel comptage double et que la capacité d'expansion avait été réduite en changeant les quantités d'acier et de poudre ABC consommées. Il est convenu que l'approbation du projet ne devrait pas constituer un précédent.

87. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par la Banque mondiale, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Reconversion au HCFC-22 à une technologie sans CFC dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à Dongfeng Plastic Plant	268 600
Reconversion au HCFC-22 à une technologie sans CFC dans la fabrication de feuilles de mousse de polyéthylène et de polystyrène extrudée à Lanzhou Plastic Packaging Material Factory	222 100
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de feuilles de mousse de polyéthylène et de polystyrène extrudée à Cangzhou No. 2 Plastic Plant	394 000
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de feuilles de mousse de polyéthylène et de polystyrène extrudée à Zhengzhou Plastic Plant	267 100
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à Gaofeng Plastic Plant	458 400
Le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de lui rendre compte des questions concernant des réductions éventuelles des coûts du projet en éliminant la nécessité d'agrandir les locaux de l'usine par une construction supplémentaire.	
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à Beijing Foam Plastic General Factory	720 000

Montant approuvé
\$US

Le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale d'étudier la possibilité d'améliorer la technologie de production de l'usine de manière à obtenir des réductions de coûts en éliminant la nécessité d'un système de refroidissement accéléré extrêmement coûteux et de lui faire rapport sur les possibilités de réduire les coûts du projet.

Reconversion au HCFC-22 de la production de compresseurs de climatisation moyens de type semi-hermétique à base de CFC-12 à Beijing Refrigerating Machinery Factory (GMRI)	3 098 000
--	-----------

88. À sa quinzième réunion, le Comité exécutif ne disposait pas de fonds suffisants pour approuver tous les projets considérés comme admissibles aux fins de financement. Afin de lui venir en aide pour surmonter cette difficulté, la délégation chinoise a proposé que les projets suivants soient autorisés pour approbation effective dès que les fonds seraient disponibles, sans que le Comité exécutif ait besoin d'en être saisi à nouveau.

Autorisé pour approbation
au montant de (\$US)

Reconversion de la production de petits compresseurs de type ouvert à base de CFC-12 à Anhui Provincial Refrigerating Machinery Factory (APRMF)	2 224 000
Reconversion au HCFC-22 de la production de petits compresseurs de réfrigération semi-hermétiques à base de CFC-12 à Nanjing Refrigerator General Works (NRGW)	2 890 000
Production de petits compresseurs de réfrigération à base d'ammoniac à Yantai Refrigeration Machinery Works	2 874 000
Reconversion au HCFC-22 de la production de compresseurs moyens de type ouvert à base de CFC-12 à Shanghai Refrigerating Machine Works (SRMW)	2 710 000
Reconversion au HCFC-22 de la production de petits compresseurs semi-hermétiques à base de CFC-12 à Jiangsu Taizhou Commercial Machinery Factory (JTCMF)	2 797 500

89. Le Comité exécutif a accepté avec reconnaissance cette offre généreuse et a décidé d'appliquer la procédure décrite au paragraphe 121 du présent rapport.

90. Le Comité exécutif a déclaré que, dans toute la mesure du possible, les HCFC ne devraient pas être employés mais il a reconnu que, dans ce cas précis, compte tenu de l'examen détaillé effectué, de l'avis de l'expert de la Banque mondiale, de la capacité du pays concerné à mettre en oeuvre d'ores et déjà et de manière efficace des technologies sans ODS dans ce sous-secteur, des conséquences qu'il y aurait pour la couche d'ozone de retarder toute action, du rapport coût-efficacité de cette intervention spécifique ainsi que de l'état d'avancement du projet, il convenait d'utiliser la technologie à base de HCFC dans cinq projets et la technologie à base d'ammoniac dans un projet. Un groupe d'experts, peut-être le Groupe des ressources opérationnelles sur l'ozone, devrait examiner l'utilité des HCFC dans les projets de réfrigération commerciale et préparer un rapport à présenter au Comité exécutif. Tout autre projet restant dans ce sous-secteur en Chine serait présenté globalement pour l'ensemble du sous-secteur afin de réduire les coûts de transfert de technologies et des autres éléments de projet comportant des redevances.

e) Colombie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/25)

91. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par le PNUD, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Industrial Columbia S.A. (Inducol)	381 548
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	49 601
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Industrias de Refrigeracion Comercial S.A. (Indufrial)	442 644
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	57 444
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Industrias Wonder S.A.	251 315
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	32 671

f) Égypte (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/26)

92. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par le PNUD, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de plaques de mousse de PU souple à El-Tawil Manufacturing Company	121 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	15 730

	<u>Montant approuvé</u>
	<u>\$US</u>
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de PU rigide à sept entreprises (GMC, Petrojet, Modern Products, Cairo General Contractors Co., Egyptian Solar Energy, Tawifika, Helwan)	780 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	101 400
Élimination des CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à deux entreprises (Port Said Metal Work Co. et Royal Engineering Co.)	1 023 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	132 990

93. Le Comité exécutif a approuvé le projet suivant, à exécuter par l'ONUDI, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u>
	<u>\$US</u>
Élimination des ODS dans les usines de réfrigération domestique suivantes : Alaska, Helwan Company for Metallic Appliances, Iberna, El Nasr Company for Electric and Electronic Apparatus, Siltal et Super Bosh	5 496 772
Plus 13 % de coûts d'appui pour l'ONUDI	714 580

g) Guatemala (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/27)

94. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par le PNUD, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u>
	<u>\$US</u>
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Industria Metalurgica Centroamericana S.A. (Imca)	155 107
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	20 152
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Refrigeradores de Guatemala S.A. (Refrigua)	194 866
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	25 333

Le Comité exécutif a recommandé que les systèmes distributeurs de mousse qui seront utilisés par ces deux entreprises (un petit système pressurisé, à un coût bien inférieur à celui des machines à haute pression de format ordinaire, ainsi que des «pistolets dispensateurs sans solvant» au lieu des grandes machines) soient envisagés pour des entreprises à faible consommation similaire dans d'autres pays visés à l'Article 5. Il a en outre recommandé que le PNUE mette l'accent sur cette technologie dans le bulletin ActionOzone une fois les projets mis en oeuvre.

h) Indonésie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/28)

95. Le Comité exécutif a approuvé le projet suivant, à exécuter par le PNUD, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination de l'utilisation du TCA 1,1,1 et du CFC-113 dans la fabrication de pièces de motocyclette en plastique et en métal à PT KGD Indonesia, Inc.	88 000
Plus 13 % de coûts d'appui pour le PNUD	11 440

96. Le Comité exécutif a décidé de surseoir à l'approbation des deux projets suivants devant être exécutés par le PNUD parce que leur rapport coût-efficacité était supérieur à 100 000 \$US/tonne :

Élimination de l'utilisation du CFC-113 dans la fabrication de pièces d'écouteurs personnels en métal à PT Padma Pacific Sejahtera;

Élimination de l'utilisation du TCA 1,1,1 dans la fabrication de pièces en acier nickelé et en laiton nickelé pour les piles AA à PT FDK-Intercallin.

97. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par la Banque mondiale, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination du CFC-11 dans la fabrication de feuilles de mousse de polyuréthane à Musimassejahtera Abadi	390 000
Élimination du CFC-11 dans la fabrication de feuilles de mousse de polyuréthane à Positive Foam Industry	449 000
Élimination du CFC-11 dans la fabrication de feuilles de mousse de polyuréthane à Multi Karya Makmur	123 700

Montant approuvé
\$US

Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse de polyéthylène et de polystyrène extrudée à PT Inter Foamindosentra 390 000

Le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de faire rapport sur le transfert de la technologie exclusive à PT Intitri Muliatama et sur la façon dont le Gouvernement indonésien entendait poursuivre ce projet. Les agences d'exécution ont été priées de veiller à ce que des garanties suffisantes soient obtenues de la part des fournisseurs de technologies si le transfert de technologie devait être reproduit au sein d'un même pays.

Réduction des émissions de CFC-12 durant l'entretien des climatiseurs d'automobile par utilisation de matériels de recyclage 327 000

Le Comité exécutif a recommandé que la proposition de mise en oeuvre de la Phase II soit présentée après que l'évaluation de la Phase I soit terminée.

Élimination du halon 1211 dans la production d'extincteurs à Dahlia Cahaya, Bayu Sentosa Agung et Chubb Lips 500 000

Le Comité exécutif a noté que les coûts d'exploitation avaient été recalculés pour tenir compte de l'emploi d'un mélange final de produits contenant 85 % de poudre ABC et 15 % de bioxyde de carbone. Il a également relevé que ce projet représentait une reconversion de l'ensemble du sous-secteur en Indonésie et qu'aucun autre projet de conversion d'extincteurs aux halons ne serait présenté à nouveau. L'approbation ne constituait pas de précédent et tout futur projet serait fondé sur la suite que donnera le Comité exécutif à l'étude des surcoûts et des suréconomies d'exploitation dans le sous-secteur des extincteurs portatifs aux halons. L'approbation dépendrait d'une confirmation de la part du Gouvernement de l'Indonésie à la Banque mondiale du fait qu'aucune future production d'extincteurs portatifs aux halons n'était prévue.

Élimination des ODS utilisées dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à PT Sharp Yasonta, Indonesia 346 000

Le Comité exécutif a approuvé l'exécution de tests et de mise au point de systèmes de réfrigération et d'isolation à mousse sans CFC, ainsi que la reconversion de la partie réfrigération de la chaîne de production. Un projet de reconversion du système d'isolation par mousse au cyclopentane serait présenté à une réunion future. Le Comité exécutif a noté que l'entreprise contribuerait 50 % du coût du matériel d'essai mais que ceci ne devrait pas constituer de précédent. Il est en outre convenu que le Secrétariat coopérerait avec les experts sectoriels et les agences d'exécution pour préparer un projet de directives sur les coûts admissibles du matériel d'essai pour les futurs projets dans ce secteur.

Montant approuvé
\$US

Élimination des ODS utilisées dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à PT Lippo Melco Manufacturing 382 000

Le Comité exécutif a noté que cette entreprise contribuerait 50 % du coût du matériel d'essai sans que cela ne constitue de précédent. Les questions d'admissibilité du matériel d'essai devraient à l'avenir se fonder sur la suite que donnera le Comité exécutif à l'étude des directives sur les coûts admissibles du matériel d'essai dans ce secteur.

Élimination des ODS utilisées dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à PT Sanyo Industries Indonesia, Djakarta 558 000

Le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de lui faire rapport sur la nécessité d'un matériel de gonflage de mousse à haute pression. Il a noté que l'entreprise contribuerait 50 % du coût du matériel d'essai sans que cela ne constitue de précédent. Les questions d'admissibilité du matériel d'essai devraient à l'avenir se fonder la suite que donnera le Comité exécutif à l'étude des directives sur les coûts admissibles du matériel d'essai dans ce secteur.

98. Le Comité exécutif a décidé de surseoir à l'approbation des deux projets suivants à mettre en oeuvre par la Banque mondiale, parce que leur rapport coût-efficacité était supérieur à 100 000 \$US/tonne :

Reconversion du processus de nettoyage des métaux pour remplacer le trichloro-1,1,1 éthane (TCA) par la méthode aqueuse à PT INTI;

Reconversion du processus de nettoyage des métaux pour remplacer le trichloro-1,1,1 éthane (TCA) par la méthode aqueuse à PT Markindo Theco.

i) Jordanie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/30)

99. Le Comité exécutif a approuvé le projet suivant, à exécuter par la Banque mondiale, ainsi que les fonds indiqués :

Montant approuvé
\$US

Projet parapluie pour la reconversion à des technologies sans CFC de trois usines de mousse de polyuréthane souple (Arab Foam Factory, Jordan Plastics et National Foam) 368 500

j) Malaisie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/31)

100. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par le PNUD, ainsi que les fonds indiqués :

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination de l'utilisation des CFC dans la fabrication de panneaux de polyuréthane rigide à Shaga Cooling Technology	190 000
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	24 700
Élimination des CFC dans la fabrication de mousse rigide utilisée comme simili-bois à Safeway (M) SDN BHD	246 000
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	31 980
Élimination du CFC-11 dans la fabrication de mousse d'isolation de tuyaux à Ricwil SDN BHD	118 000
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	15 340
Élimination des CFC dans la fabrication de mousses de polyuréthane moulée et souple à Dream Products SDN BHD	66 500
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	8 645
Élimination des CFC dans la fabrication de panneaux de mousse rigide à Rigid Foam Industries, SDN BHD	335 000
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	43 550
Élimination des CFC dans la fabrication de panneaux de mousse rigide et dans les travaux d'isolation dans les chantiers navals à Leading Refrigeration and Engineering, SDN BHD	214 000
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	27 820

101. Le Comité exécutif a décidé de différer l'approbation du projet ci-après, qui devait être mis en oeuvre par le PNUD, parce que son rapport coût-efficacité était supérieur à 100 000 \$US/tonne:

Élimination de l'utilisation du TCA 1,1,1 dans le processus de nettoyage de métaux à Kein Hing Industry Sdn Bhd.

102. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par la Banque mondiale, ainsi que les fonds indiqués:

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Projet de reconversion à l'usine Argon Malaysia, Sdn. Bhd	131 200

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Remplacement des CFC-12 et CFC-11 par les HFC-134a et HCFC-141b respectivement et élimination de l'emploi du TCA 1,1,1 dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Matsushita Electric Co.	1 276 500

Le Comité exécutif a pris note des éléments suivants: (a) tous les projets soumis devraient être conformes aux critères et lignes directrices établis par le Comité exécutif; (b) à sa treizième réunion, le Comité exécutif avait décidé d'accorder à la Banque la permission d'aller de l'avant, les surcoûts du projet devant être révisés pour tenir compte des observations du Secrétariat et de l'analyste technique et le projet devant être resoumis; (c) la Banque avait réglé toutes les questions et resoumis le projet. L'approbation a été accordée étant entendu que le projet resoumis avait été préparé conformément aux décisions du Comité exécutif.

Reconversion de l'usine de remplissage d'aérosol Kontrak Manufacturing Services Sdn. Bhd.	618 000
---	---------

k) Maurice (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/32)

103. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par le PNUD, ainsi que les fonds indiqués.

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Blyfridge Ltd.	197 208
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	25 637
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à A.H. Bahemia	213 500
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	27 755

l) Mexique (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/33)

104. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par le PNUD, ainsi que les fonds indiqués:

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination du TCA 1,1,1 dans le processus de nettoyage de précision à Lucas Diesel	168 000

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	21 840
Élimination du CFC 113 dans le processus de nettoyage de textiles à Procesadora y Revitalizadora	71 337
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	9 724
Élimination de CFC dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers pour Mabe Group (trois entreprises)	4 495 689
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	584 440
Élimination de CFC dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers par Vitro Group (trois entreprises)	3 639 826
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	473 177

m) Pérou (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/34)

105. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par le PNUD, ainsi que les fonds indiqués:

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Industrias Alfa S.A.	252 727
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	32 855
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Andina Industrial S.A.	229 816
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	29 876
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Coldex S.A.	748 966
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	97 366
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Industrias Lenche S.A. (Inlensa)	201 443
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	26 188
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Industrias Reunidas S.A. (Inresa)	267 641
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	34 793

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Industrial Selva S.A. (Indusel)	412 098
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	53 573

n) République arabe syrienne (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/35)

106. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par l'ONUDI, ainsi que les fonds indiqués:

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Projet d'investissement pour l'élimination des CFC à Penguin (Syrian Batric Co.)	1 719 900
Plus 13% de coûts d'appui pour l'ONUDI	223 587
Élimination des CFC à Barada General Company for Metallic Industry	989 650
Plus 13% de coûts d'appui pour l'ONUDI	128 654

o) Thaïlande (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/36)

107. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par le PNUD, ainsi que les fonds indiqués:

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination de l'emploi des CFC dans la fabrication d'articles en mousse de PU souple traitée à froid, en mousse moulée à peau intégrée et en mousse de PU rigide à Thai Union	525 000
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	68 250
Le Comité exécutif a demandé au PNUD de veiller à ce que l'ancien équipement remplacé soit éliminé conformément aux lignes directrices en vigueur.	
Élimination de l'emploi des CFC dans la fabrication de plaques de mousse de PU souple et de mousse moulée traitée à froid à Somboon Paisarn.	225 000
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	29 250

Le Comité exécutif a demandé au PNUD de veiller à ce que l'ancien équipement remplacé soit éliminé conformément aux lignes directrices en vigueur.

	<u>Montant approuvé</u>
	<u>\$US</u>
Élimination de l'emploi des CFC dans la fabrication de plaques de mousse de PU souple à Karn Yang	170 000
Plus 13% de coûts d'appui pour le PNUD	22 100

Le Comité exécutif a demandé au PNUD de veiller à ce que l'ancien équipement remplacé soit éliminé conformément aux lignes directrices en vigueur.

108. Le Comité exécutif a approuvé le projet ci-après, à exécuter par la Banque mondiale, ainsi que les fonds indiqués:

	<u>Montant approuvé</u>
	<u>\$US</u>
Élimination de solvants à base d'ODS à Thai Airways	463 900

Le Comité exécutif a recommandé que les agences d'exécution tiennent compte de l'expérience acquise dans la préparation de ce projet lorsqu'elles établiront des projets similaires dans d'autres pays visés à l'Article 5. Il a recommandé en outre que les agences d'exécution s'efforcent, durant la préparation de projets, d'envisager des technologies de rechange à l'emploi des polyfluorohexane (PFC).

p) Turquie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/37 et Corr.1)

109. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par la Banque mondiale, ainsi que les fonds indiqués:

	<u>Montant approuvé</u>
	<u>\$US</u>
Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de panneaux d'isolation en mousse de polyuréthane rigide à Assan Demir ve Sac Sanayi A.S., Tuzla-Istanbul	925 000
Assistance d'ingénierie pour l'élimination d'ODS dans la production de réfrigérateurs ménagers à PEG Profilo Elektrikli Gerecler Sanayii A.S.	1 578 000
Assistance d'ingénierie pour l'élimination d'ODS dans la production de congélateurs et refroidisseurs à Klimasan Klima Saniyi ve Ticaret A.S.	690 903

110. Le Comité exécutif a accordé la permission à la Banque mondiale de commencer les travaux concernant le projet suivant:

Assistance d'ingénierie pour l'élimination d'ODS dans la production de réfrigérateurs ménagers à Pikel Teknik Saniyi ve Ticaret A.S.

q) Uruguay (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/38)

111. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après, à exécuter par la Banque mondiale, ainsi que les fonds indiqués:

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination de l'emploi du CFC-11 comme agent de gonflage des mousses de polyuréthane rigides utilisées comme isolation de citernes thermiques à Etchepare-Gil S.A.	235 050
Élimination de l'emploi du CFC-11 comme agent de gonflage des mousses de polyuréthane rigides utilisées comme isolation de réfrigérateurs et remplacement du CFC-12 utilisé comme frigorigène à Indurnor S.A.	448 140
Élimination de l'emploi du CFC-11 comme agent de gonflage des mousses de polyuréthane rigides utilisées comme isolation de citernes thermiques à TEM S.A.	220 300
Le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de veiller à ce que l'ancien équipement remplacé soit éliminé conformément aux lignes directrices en vigueur.	
Élimination de l'emploi du CFC-11 comme agent de gonflage des mousses de polyuréthane rigides utilisées comme isolation pour l'entreposage frigorifique et remplacement du CFC-12 utilisé comme frigorigène par du HFC-134a à Colder S.R.L.	325 070
Le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de veiller à ce que l'ancien équipement remplacé soit éliminé conformément aux lignes directrices en vigueur.	

r) Viet Nam (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/39)

112. Le Comité exécutif a approuvé le projet ci-après, à exécuter par l'ONUDI, ainsi que les fonds indiqués:

	<u>Montant approuvé</u> <u>\$US</u>
Élimination des ODS aux usines de réfrigération industrielle Searefico et Searee de Seaprodux Co.	497 070
Plus 13% de coûts d'appui pour l'ONUDI	64 619

113. Le représentant du Danemark et les observateurs de Greenpeace et des Amis de la Terre ont exprimé leur inquiétude devant l'approbation par le Comité exécutif d'un certain nombre de projets qui emploieraient des HCFC ou des technologies à taux de CFC réduit de 50 %. L'observateur de Greenpeace a suggéré que, pour formuler des décisions valables à long terme

sur les technologies à choisir, le Comité devrait demander que soit faite une analyse complète des aspects scientifiques et des facteurs politiques liés à l'emploi des HCFC.

Reconversion des usines de production de réfrigérateurs ménagers pour éliminer les CFC 11 et CFC 12 à Arj, Azmayesh, Bahman, Iran Poya et Pars Appliances (République islamique d'Iran)

114. À la demande du représentant de l'ONUDI, le Comité exécutif est convenu de réexaminer ce projet, dont il avait approuvé la Phase I à sa onzième réunion. Il a pris note que la Phase I de ce projet était en cours d'exécution et que la Phase II avait fait l'objet d'une nouvelle formulation que la présente réunion devait étudier, mais qui n'avait pas été soumise pour des raisons administratives.

115. Le représentant de l'ONUDI s'est inquiété qu'une prise de décision trop tardive sur la Phase II du projet ne risque d'en compromettre l'approbation. Il a demandé l'approbation du Comité exécutif, étant entendu que des fonds seraient disponibles pour l'exécution dans un mois ou deux, procédure qui a reçu l'appui du représentant de la République islamique d'Iran, selon lequel tout retard dans la mise en oeuvre du projet en diminuerait le rapport coût-efficacité.

116. Le Chef du Secrétariat a confirmé que la Phase I du projet avait déjà été approuvée. Le Secrétariat avait examiné la partie remaniée de la Phase II, mais n'avait pas reçu le document de projet à temps pour pouvoir le publier à l'intention du Comité exécutif. Le financement de la Phase II ne posait pas de problème puisque le montant requis pour son exécution avait été substantiellement réduit.

117. Le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de préparer la Phase II du projet en vue de son approbation intersessions en attendant une décision sur le financement.

Demande d'orientation des agences d'exécution

118. S'exprimant au nom des agences d'exécution, le représentant de la Banque mondiale a demandé des éclaircissements au Comité exécutif pour aider les agences à préparer des projets à soumettre à la prochaine réunion du Comité, étant donné l'insuffisance de financement escomptée. Les agences d'exécution ont demandé que le financement requis pour les projets de 1995 soit défini à la présente réunion afin d'accélérer le travail du Comité et éviter déceptions et frustrations.

119. Le Comité exécutif a indiqué que, compte tenu de la situation financière actuelle du Fonds, il n'y aurait guère d'utilité pour les agences d'exécution à présenter des projets à la prochaine réunion du Comité. Par contre, à cette prochaine réunion, le Comité s'attendrait à être saisi des programmes de travail des agences d'exécution, pour approbation.

120. Le Comité exécutif est convenu de reporter l'examen de cette question jusqu'à ce que le Sous-Comité sur les questions financières ait eu l'occasion d'en traiter les aspects à long terme et autres questions connexes.

Procédure d'autorisation pour les projets approuvés en attente de disponibilité de financement

121. Le Président du Sous-Comité sur les questions financières a avisé le Comité exécutif que le sous-comité était en train de rédiger un projet de procédure devant assurer que serait tenu au strict minimum tout retard de mise en oeuvre des projets autorisés à être approuvés dans l'attente d'une disponibilité de fonds. Il est donc recommandé que le Comité suive la procédure ci-après pour octroyer des fonds exclusivement aux projets autorisés à l'approbation pendant sa quinzième réunion :

«1. Le Comité exécutif ajoutera une nouvelle procédure intitulée «autorisation pour approbation dans l'attente de fonds disponibles». Le rapport de la réunion précisera les projets faisant l'objet de cette procédure, ainsi que le niveau de financement recommandé correspondant.

2. Conformément au mandat du Fonds multilatéral, les projets autorisés pour approbation ne constituent pas un engagement financier de la part du Comité exécutif tant que des contributions suffisantes n'auront pas été reçues.

3. Lorsque des fonds suffisants auront été reçus, le Trésorier en avisera tous les membres du Comité exécutif par l'entremise du Secrétariat du Fonds et libérera les montants recommandés à l'agence d'exécution concernée. Ces octrois de fonds seront indiqués dans le rapport de la seizième réunion du Comité exécutif.

4. Les projets autorisés à l'approbation à la quinzième réunion auront priorité sur tous autres projets soumis à une date ultérieure au Comité exécutif.»

QUESTIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALES DÉCOULANT DES PROJETS

122. Le Comité exécutif a examiné le rapport du Sous-comité sur l'examen des projets concernant ses débats sur des questions de nature générale découlant de l'examen des projets et il a pris les décisions ci-après.

Analyse technique des projets

123. Les analyses de certains nouveaux projets soumis suivaient une ancienne présentation alors que le Comité exécutif avait adopté des lignes directrices à cet égard. Le Comité exécutif a souligné l'importance des analyses techniques appropriées et a demandé aux agences d'exécution de se conformer à ces lignes directrices et d'utiliser la présentation adoptée pour les analyses, en veillant à ce que les propositions comportent des réponses aux observations des analystes.

Rapport entre les coûts pour frais imprévus, les coûts d'appui et les coûts de renforcement des institutions

124. Le Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution d'élaborer conjointement une note expliquant clairement les rapports entre les coûts de 15 % pour frais imprévus, les coûts de 3 % de l'intermédiaire financier, les coûts de frais généraux de 13 % des agences et le financement fourni pour le renforcement des institutions.

Amélioration des technologies

125. Un certain nombre de projets soumis comportaient des éléments qui, de l'avis du Secrétariat et dans certains cas des agences d'exécution, représentaient une amélioration de la technologie existante, qui n'était pas indispensable à la reconversion. Ces éléments ne sont pas admissibles comme surcoûts. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de consulter les experts sectoriels et les agences d'exécution, avant la seizième réunion, sur la suite à donner à cette question.

Surcoûts et suréconomies d'exploitation dans le sous-secteur des extincteurs portatifs à base de halons

126. Le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de consulter les experts sectoriels et les agences d'exécution pour rédiger, avant sa seizième réunion, une note traitant de la question des surcoûts et des suréconomies d'exploitation dans le sous-secteur des extincteurs portatifs à base de halons, afin de fournir des éléments indicatifs pour les projets futurs dans ce sous-secteur. La note devrait examiner, entre autres, le recours aux prêts concessionnels, les modifications de la durée de financement des surcoûts, et les conséquences probables si aucune mesure n'était prise.

Coût élevé du matériel d'essai

127. Plusieurs projets dans le secteur de la réfrigération domestique prévoyaient des équipements d'essai sensiblement plus coûteux que la norme pour de tels projets. Dans chaque cas, l'entreprise appartenait en partie à une corporation multinationale. Pour chacun de ces projets, le Secrétariat a recommandé qu'une plus grande part des coûts soit à la charge des entreprises. Le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de collaborer avec les experts sectoriels et les agences d'exécution en vue d'établir une méthodologie pour l'examen des besoins en matériel d'essai dans le secteur de la réfrigération domestique. Le Secrétariat devrait faire un examen du coût et du type de matériel utilisé dans les projets approuvés jusqu'ici.

128. Le Comité exécutif a aussi chargé le Secrétariat de consulter les experts sectoriels et les agences d'exécution afin de fournir des renseignements sur les projets réussis typiques du sous-secteur de la réfrigération domestique, en se fondant sur l'expérience acquise jusqu'ici dans les projets approuvés par le Comité exécutif.

Élimination en deux phases dans le secteur des mousses d'isolation de réfrigérateurs ménagers

129. La réunion a été saisie de plusieurs projets concernant la reconversion d'usines de mousses d'isolation de réfrigérateurs ménagers. Ces projets avaient recours aux deux technologies les plus courantes, le HCFC-141b et le cyclopentane. Les coûts de reconversion sont souvent plus élevés pour le cyclopentane, en raison des exigences de sécurité dues à l'emploi d'un agent inflammable. Par contre, il s'agissait d'un coût unique. D'un autre côté, le financement des coûts de reconversion supplémentaire serait normalement requis en temps utile pour adapter les usines utilisant le HCFC-141b à des technologies sans ODS. Comme les HCFC ne sont pas des substances réglementées pour les pays visés à l'Article 5, les surcoûts de la reconversion des usines utilisant les HCFC-141b ne sont pas admissibles aux fins de financement. Les agences d'exécution devraient prendre note de l'opinion défavorable sur les HCFC lorsqu'elles préparent des projets. Si elles proposaient des projets comportant des HCFC, il leur faudrait justifier pleinement le choix d'une telle technologie et inclure une estimation des futurs coûts potentiels de la conversion de deuxième phase. Le Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution de tenir compte de ce facteur lorsqu'elles prépareront des projets dans ce domaine.

Projets comportant du chlorure de méthylène

130. Le Comité exécutif a pris note des différentes bases de calcul des coûts d'exploitation pour les projets comportant du chlorure de méthylène. Il a chargé le Secrétariat de consulter les experts sectoriels et les agences d'exécution en vue d'adopter une méthodologie de calcul des coûts d'exploitation pour les futurs projets de ce type et de lui faire rapport à sa seizième réunion.

Seuil du rapport coût-efficacité dans les propositions de projets sur les solvants

131. Le Comité exécutif a noté qu'un nombre de projets de remplacement des solvants à base d'ODS présentaient un rapport coût-efficacité très médiocre. Il a noté d'autre part que des innovations techniques seraient probablement disponibles dans quelques années, qui permettraient de réduire de façon significative les coûts correspondants. Soulignant la nécessité de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles et d'assurer une protection maximale de la couche d'ozone, le Comité exécutif a décidé que, pour ces raisons, il serait approprié dans ce sous-secteur d'établir un seuil d'efficacité par rapport aux coûts, au-delà duquel les projets de remplacement des solvants à base d'ODS ne seraient pas approuvés. Le Comité exécutif a arrêté ce seuil à 100 000 \$US par tonne ODP, le rapport coût-efficacité étant calculé en divisant le coût du projet par la réduction annuelle d'ODS exprimée en tonnes ODP. En dessus de ce seuil, les projets de remplacement des solvants à base d'ODS ne seraient pas approuvés.

Préparation et évaluation des projets

132. Il conviendrait d'établir un petit groupe de travail ad hoc qui, entre la présente réunion et la seizième réunion du Comité exécutif, serait chargé d'une part d'étudier la préparation et l'évaluation des projets ainsi que toutes questions générales connexes, et d'autre part de faciliter le dialogue. Ce groupe de travail serait composé d'un petit nombre de représentants du Secrétariat du Fonds, des agences d'exécution intéressées et du Comité exécutif lui-même. Le Comité exécutif a décidé que le Président et le Vice-Président rencontreraient les agences d'exécution et le Secrétariat, entre la présente réunion et la seizième, afin d'étudier la préparation et l'évaluation des projets ainsi que toutes questions générales connexes et de faciliter le dialogue.

133. Un représentant a indiqué qu'il s'était senti encouragé par la qualité des débats sur les questions de politique générale au sein du Comité exécutif. Sa délégation avait estimé qu'il ne convenait pas de demander aux membres d'approuver des projets soulevant des questions de politique générale avant d'avoir été en mesure d'en débattre et de promulguer des lignes directrices. Il serait heureux de recevoir les propositions sur les lignes directrices de politique générale, mais il souhaiterait avoir l'assurance qu'à sa prochaine réunion, le Comité exécutif pourrait statuer sur ces directives avant d'être saisi des projets qui y seraient visés. Selon lui, il n'était pas satisfaisant de se voir demander l'approbation de projets sous réserve que celle-ci n'établisse pas de précédent.

Point 9 de l'ordre du jour: Projet de rapport sur l'examen aux termes du paragraphe 8 de l'Article 5 du Protocole de Montréal.

134. À la demande du Président, qui avait présidé les débats du Sous-comité pour le rapport sur l'examen aux termes du paragraphe 8 de l'Article 5 du Protocole de Montréal, le représentant de l'Australie a présenté le rapport du sous-comité. Conformément à une décision de la quatorzième réunion du Comité exécutif, les représentants de l'Australie, du Brésil, de l'Inde, des États-Unis d'Amérique et du Venezuela avaient assisté à la réunion du sous-comité. Étaient également présents des représentants d'ICF Inc., qui était le consultant retenu pour l'étude. Le sous-comité était convenu que le projet de rapport était conforme au mandat et il avait recommandé d'inclure dans le rapport final un certain nombre d'éclaircissements.

135. Le Comité Exécutif a approuvé la recommandation du sous-comité visant à inclure dans le rapport final les précisions ci-après:

- a) La dernière phrase du paragraphe 150 devrait être amendée pour indiquer que l'élimination se fera au même rythme que dans les pays non visés à l'Article 5.
- b) Au début du résumé analytique et du chapitre 6, le texte devrait souligner que:
 - i) le taux d'actualisation de 10% a été utilisé, à moins d'indication contraire;
 - ii) les prévisions de prix utilisées dans l'étude représentent les meilleures données disponibles.

- c) Le résumé analytique et le rapport devraient être amplifiés pour préciser que les suppositions formulées relatives aux politiques du Comité exécutif ne préjugent en aucun façon les décisions que le Comité pourrait prendre ultérieurement.
- d) Il conviendrait d'annexer au résumé analytique une liste complète de toutes les hypothèses de politique générale qui ont servi à déterminer les résultats quantitatifs présentés dans le chapitre 6. La liste devrait également inclure les hypothèses sur le rôle des banques et sur les exemptions pour les utilisations essentielles qui ont servi à la construction des prévisions des émissions d'ODS dans les pays non visés à l'Article 5, ainsi qu'à l'actualisation des coûts de production aux fins d'élimination.
- e) La base des prévisions des coûts de la production aux fins d'élimination présentées au paragraphe 39 du rapport devrait être expliquée.
- f) Le rapport devrait souligner que les résultats quantitatifs de l'étude ne tiennent pas compte des montants engagés jusqu'ici à l'intention du Fonds ni des montants approuvés par le Comité exécutif et les réductions d'ODS correspondantes.
- g) La présentation du tableau de la page ES-9 devrait être clarifiée pour indiquer l'année de concentration maximale et l'année où la concentration est revenue à 2ppb.
- h) L'étude devrait indiquer que la faisabilité de chacun des scénarios d'élimination dépend du niveau indiqué des ressources disponibles du Fonds multilatéral et devrait comprendre une déclaration sur le niveau historique des contributions reçues.
- i) Le mandat devrait être annexé au rapport et les rapports du Sous-Comité devraient être mentionnés par leur cote dans le texte du rapport du consultant.
- j) Le rapport devrait mentionner les transferts de technologies qui résultent des contributions bilatérales.
- k) Le texte du paragraphe 146 devrait être amendé pour indiquer que des valeurs «typiques» plutôt que «moyennes» ont été utilisées pour la construction des coûts estimatifs du modèle de projet.
- l) Le rapport devrait préciser que les taux de croissance de la consommation d'ODS utilisés dans l'analyse du modèle s'appliquent aux programmes d'élimination en fonction d'objectifs et non pas aux programmes d'élimination accélérée.
- m) La section 3.4.3.5 devrait préciser que la période de pénétration des technologies inclut la durée nécessaire pour mettre en oeuvre le projet au niveau des usines.

136. Ayant félicité les auteurs du rapport, le représentant du Danemark a présenté et fait circuler un rapport sur l'expérience de l'industrie danoise, qui montrait que, dans la plupart des cas de production de mousses, il n'était pas nécessaire de recourir à des substances comme les HCFC ou d'autres substances appauvrissant la couche d'ozone. La délégation du Danemark avait communiqué un exemplaire du document au Groupe d'évaluation technique et économique.

137. Le Comité exécutif a autorisé le Secrétariat à communiquer le document au Secrétariat de l'ozone.

Point 10 de l'ordre du jour: Le Fonds multilatéral devrait-il financer les mesures de reconversion des entreprises de pays visés à l'Article 5 qui exportent vers des pays non visés à l'Article 5? (projet).

138. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/41, préparé comme suite à une décision du Comité exécutif à sa treizième réunion. Destinée à aider le Comité exécutif dans ses débats, la note vise à présenter de façon équilibrée les arguments pour ou contre le financement par le Fonds multilatéral des activités de reconversion des entreprises de pays visés à l'Article 5 qui exportent, en totalité ou en partie, leur production vers des pays non visés à l'Article 5. La note ne contient aucune recommandation et elle n'est présentée que comme base de discussion.

139. Il a été suggéré qu'il serait utile de tenir compte des propositions que soumettrait le Sous-Comité sur l'examen des projets concernant un certain nombre de projets examinés la veille et qui comportaient un élément d'exportation. Le Chef du Secrétariat a expliqué que le Sous-Comité avait été saisi de cinq projets dans le sous-secteur de la réfrigération domestique qui comportaient un élément d'exportation vers des pays non visés à l'Article 5. Dans certains cas, les pays de destination étaient identifiés. Dans tous les cas, les pourcentages imputables à l'exportation étaient indiqués. Dans deux cas, le représentant du PNUD avait signalé que les entreprises en cause avaient accepté d'éliminer de leur proposition le pourcentage correspondant aux exportations. Dans le cas de trois projets présentés par la Banque mondiale, les parts correspondant aux exportations représentaient respectivement 50%, 20% et 10% et étaient destinées aussi bien à des pays visés à l'Article 5 qu'aux autres pays. Le sous-comité était convenu de recommander que les coûts de ces trois projets soient amendés pour tenir compte de l'élément d'exportation, en attendant que le Comité exécutif prenne une décision de politique sur la question de savoir s'il fallait ou non financer les exportations vers des pays non visés à l'Article 5.

140. Le représentant du PNUD a expliqué que les deux entreprises mentionnées précédemment n'étaient pas favorables à l'idée de retrancher le pourcentage des exportations, mais qu'elles ne voulaient pas compromettre l'approbation des projets en le conservant. Elles ont donc accepté à contre coeur de soustraire ce pourcentage, sous réserve qu'il serait réintégré si le Comité exécutif prenait une décision de politique de financer les exportations vers des pays non visés à l'Article 5.

141. A l'issue des débats qui ont suivi, les pays qui préconisaient le financement des exportations vers des pays non visés à l'Article 5 fondaient leurs arguments essentiellement sur le principe qu'il ne s'agissait pas d'une subvention, et que le processus de reconversion dans les pays en développement devraient être approuvé par les pays développés. Il s'agissait de ressources essentielles couvertes par le Fonds multilatéral, et la disponibilité de fonds ou les difficultés financières actuelles ne devraient pas intervenir comme facteur de décision. Un autre argument a été présenté, à savoir la difficulté de vérifier les exportations: une entreprise pourrait exporter une partie de sa production à une certaine étape, et s'en abstenir à d'autres étapes.

142. D'un autre côté, les pays qui estimaient que les exportations vers des pays non visés à l'Article 5 ne devraient pas être financées ont déclaré que si les ressources essentielles devaient être (et sont) couvertes par le Fonds multilatéral, ces ressources ne devraient pas inclure les produits qui sont exportés vers des pays non visés à l'Article 5. Sinon, on établirait un système où les pays non visés à l'Article 5 contribueraient à un Fond qui est utilisé indirectement et finalement pour subventionner des produits qui reviennent aux pays non visés à l'Article 5. La façon la plus efficace, de loin, d'utiliser le Fonds multilatéral serait d'axer son intervention sur les pays visés à l'Article 5.

143. Le représentant de la Banque mondiale a proposé une démarche différente : il a proposé que les surcoûts d'investissement soient couverts dans un pays, indépendamment de son marché d'exportation, puisque ces fonds seraient dépensés dans le pays même et que celui-ci en bénéficierait, tandis que les surcoûts d'exploitation pourraient être ajustés pour tenir compte des exportations. Un représentant a déclaré comprendre la prémisse qui soustendait cette suggestion: pour certains pays visés à l'Article 5, le manque de capitaux représentait un obstacle. Si c'était le cas, peut-être qu'une forme quelconque de prêts à des conditions favorables pourrait être un moyen plus approprié de régler le problème des coûts d'investissement liés aux exportations vers des pays non visés à l'Article 5. Un autre représentant s'est opposé à la suggestion de la Banque mondiale, en indiquant qu'elle reviendrait à offrir une réduction des coûts d'exploitation aux pays exportateurs. Le Fonds multilatéral devrait s'engager à financer totalement la reconversion des entreprises des pays visés à l'Article 5.

144. Il a été suggéré que le Comité exécutif ne pouvait pas se permettre de consacrer davantage de temps à cette question. D'un autre côté, un représentant au moins a estimé que certains domaines ont fait l'objet de consensus et que le Comité pourrait résoudre la question s'il en avait l'occasion dans le cadre de discussions moins formelles. Ce représentant a proposé la constitution d'un petit groupe de travail pour essayer d'établir une méthode commune qui serait alors présentée au Comité exécutif, pour décision.

145. Cette suggestion a reçu l'appui général et le Président a invité le représentant de la Colombie à présider les débats d'un groupe de travail composé des délégations de la Chine, du Danemark, de la République islamique d'Iran, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, afin d'examiner la question en vue de présenter ultérieurement une recommandation au Comité exécutif.

146. Le représentant de la Colombie a soumis les lignes directrices ci-après, que le groupe de travail avait adoptées :

«Les règles suivantes s'appliqueront aux projets qui bénéficient aux entreprises exportant une partie de leur production vers des pays non visés à l'Article 5 :

1. Si les exportations vers des pays non visés à l'Article 5 sont égales ou inférieures à 10 % de la production totale, le montant total des surcoûts sera couvert.
2. Si les exportations vers des pays non visés à l'Article 5 sont supérieures à 10 % mais inférieures à 70 % de la production, il sera appliqué une réduction équivalente au pourcentage de la production totale correspondant à ces exportations moins 10 %.
3. Si les exportations vers des pays non visés à l'Article 5 dépassent 70 % de la production, le projet ne sera pas admissible.
4. Le niveau de la production et des exportations vers des pays non visés à l'Article 5 sera la moyenne des trois années précédant la présentation du projet.
5. Dans le cas des projets comportant l'exportation de produits d'agriculture ou de pêche vers des pays non visés à l'Article 5 le montant total des surcoûts sera admissible aux fins de financement.»

147. Le Comité exécutif a adopté ces lignes directrices et a décidé de les appliquer aux cinq projets qu'il avait approuvés à la présente réunion et qui comportaient un élément d'exportation.

Point 11 de l'ordre du jour: Projet de mandat d'un groupe d'experts sur la production de produits de remplacement aux substances appauvrissant la couche d'ozone.

148. Le Chef du Secrétariat a présenté la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/42/Rev.1, qui contient le projet de mandat d'un Groupe d'experts sur la production de produits de remplacement aux substances appauvrissant la couche d'ozone. Il a rappelé que le groupe devait être convoqué comme suite à une décision de la douzième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/12/37, paragraphe 109).

149. Le 28 octobre 1994, le Secrétariat avait rencontré un groupe d'experts à Montréal. Ce groupe était composé d'experts travaillant dans les industries de pays visés à l'Article 5 et de pays non visés à l'Article 5, représentant un éventail de spécialités: ingénierie des processus sur le plan de la recherche et du développement et de la production; transfert de technologies entre fournisseurs et pays en développement; mise en marché; échanges commerciaux. Sur la base des débats avec ce groupe d'experts et de ses consultations antérieures, le Secrétariat avait élaboré le projet de mandat soumis au Comité.

150. Le Comité a pris note d'une demande de l'observateur de Greenpeace qui souhaitait que, comme suite au précédent établi par le Groupe des ressources opérationnelles sur l'ozone (OORG) de la Banque mondiale, où des observateurs de l'extérieur, notamment des ONG, ont été invités à assister aux débats sur des questions techniques, la même pratique soit appliquée dans le cas de ce groupe d'experts.

151. Le Comité a pris note également de la demande d'un représentant voulant que le mandat indique (i) que l'examen des activités dans ce domaine pour un pays particulier devait tenir compte des autres activités de ce pays et ne pas se faire dans le vide; (ii) que dans les pays disposant de plusieurs usines, le Comité pourrait examiner l'efficacité potentielle d'une stratégie d'élimination dans un secteur entier, aussi bien que les possibilités d'une démarche usine par usine.

152. En apportant son appui au mandat proposé, un autre représentant a demandé confirmation qu'il y aurait une coordination complète avec des groupes tels que le Groupe de l'évaluation technique et économique et l'OORG. D'autre part, dans le contexte des questions à soumettre au groupe, sa délégation aimerait qu'il soit explicitement indiqué que les solutions de rechange favorables à l'environnement de Greenpeace feraient l'objet d'un examen sérieux.

153. Un autre représentant a proposé que les éléments cités dans l'Annexe A du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/42/Rev.1 soient élargis de façon à inclure aussi, entre autres, des questions liées à la formation, aux entreprises appartenant en partie à des multinationales, à la capacité d'absorption de technologies importantes et au déplacement de la production pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement. Le Chef du Secrétariat a expliqué que la liste n'était en aucune façon exhaustive, mais il craignait cependant que l'inclusion de ces éléments n'appelle d'autres lignes directrices du Comité et n'entraîne une modification importante du nombre des membres du groupe. En réponse à une demande d'éclaircissement du même représentant, le Chef du Secrétariat a expliqué que la désodorisation des GPL n'était pas prévue dans le texte de l'Annexe.

154. Le représentant de la Banque mondiale a fait observer qu'il y aurait besoin d'un économiste ou d'un expert financier au sein du groupe pour l'aider à établir une méthodologie standard pour le calcul des surcoûts dans le secteur de la production, aux fins d'utilisation par les agences d'exécution.

155. Le Chef du Secrétariat a confirmé que le Secrétariat avait l'intention d'inclure au sein du groupe un économiste ou un expert financier, en plus des quatre membres à désigner, dont deux seront de pays visés à l'Article 5 et deux de pays non visés à l'Article 5, et d'autres candidats ayant des compétences dans les différents secteurs ou sous-secteurs à sélectionner à partir d'une liste disponible au Secrétariat ou sur recommandation des gouvernements.

156. Le Comité exécutif a accepté la proposition d'un représentant d'inscrire à la fin de l'alinéa 7 a) du projet de mandat la phrase suivante : «En formulant ses avis, le groupe devrait envisager, dans la mesure du possible, des produits de remplacement qui ne contribuent pas au réchauffement de la planète.»

157. Le Comité exécutif a approuvé le mandat tel qu'amendé; il figure à l'Annexe III au présent rapport.

158. Le Comité exécutif a en outre décidé que le projet de mandat pour la vérification des industries productrices d'ODS dans chacun des pays visés à l'Article 5 producteurs d'ODS, que devait préparer le Groupe d'experts sur la production des produits de remplacement aux ODS, ne devrait pas inclure de questions de politique et de stratégie car celles-ci seraient traitées par le pays concerné dans sa stratégie sectorielle.

Point 12 de l'ordre du jour: Satisfaction des besoins des Parties visées à l'Article 5 en substances réglementées durant la période de grâce et la phase d'élimination progressive - Mise à jour

159. Le Chef du Secrétariat a présenté la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/43 et Corr.1, qui contient un projet de mise à jour du rapport du Comité exécutif intitulé «Satisfaction des besoins des Parties visées à l'Article 5 en substances réglementées durant la période de grâce et la phase d'élimination progressive», document qui avait été présenté à la quatrième réunion des Parties au Protocole de Montréal. L'objet du document était de recueillir les données mondiales les plus récentes sur la consommation et la production d'ODS, d'évaluer les pénuries potentielles et de déterminer les moyens d'y répondre.

160. Un représentant a remercié le Secrétariat de son excellent travail dans la préparation du projet de mise à jour. Il s'agissait d'une question importante qui se poserait avec encore plus d'acuité en 1995 lorsque les Parties entameraient des négociations dans le contexte du Protocole de Montréal. C'est pourquoi il était essentiel que le rapport du Comité exécutif soit présenté de façon très claire. Le représentant a recensé un certain nombre de questions qui, de l'avis de sa délégation, appelaient des éclaircissements supplémentaires, et il a proposé de constituer un petit groupe de travail chargé de terminer les travaux de mise à jour durant la présente réunion.

161. Cette suggestion ayant été appuyée, le Président a demandé au représentant des États-Unis d'Amérique de présider les travaux du groupe, composé des représentants de la Chine, de la Colombie et du Royaume-Uni, qui serait chargé d'examiner le projet de mise à jour du Secrétariat en vue de son approbation au cours de la présente réunion.

162. Le représentant des États-Unis, en sa qualité de Président du groupe de travail, a présenté le rapport du groupe (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/43/Rev.1). Il a remercié le Secrétariat de ses efforts soutenus dans la préparation du document initial, ainsi que les membres du groupe qui en avaient fait un examen minutieux pour assurer la qualité de ce document très technique. D'ailleurs, le Secrétariat avait signalé une ou deux erreurs de frappe dans les notes de bas de page qui seraient corrigées. Le document révisé avait été approuvé à l'unanimité par le groupe, qui en recommandait la soumission à la Réunion des Parties.

163. Le Comité exécutif a adopté le document révisé et a autorisé le Secrétariat à la communiquer à la septième réunion des Parties au Protocole de Montréal, par l'entremise du Secrétariat de l'ozone.

Point 13 de l'ordre du jour : Options pour la durée de financement des surcoûts d'exploitation dans le secteur de la réfrigération domestique (projet).

164. En présentant le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/44, le Chef du Secrétariat a rappelé qu'à sa treizième réunion, le Comité exécutif avait demandé au PNUD, à l'ONUDI et à la Banque mondiale d'élaborer conjointement une proposition pour le calcul des surcoûts d'exploitation dans le secteur de la réfrigération domestique, en tenant compte des différentes questions pertinentes, aux fins de soumission à sa quatorzième réunion. Ladite réunion ayant été de courte durée, ce n'est qu'à la présente réunion que le document demandé était soumis.

165. La Réunion était unanime à convenir qu'il s'agissait d'une question de politique importante qui appelait des lignes directrices claires pour régler certaines difficultés rencontrées dans le passé.

166. Un représentant a fait observer qu'il serait difficile de choisir entre ces différentes options car cela imposerait une lourde charge sur les pays visés à l'Article 5.

167. Compte tenu des points de vue présentés durant les débats, le Comité a décidé de conserver les trois options décrites dans la note et de permettre aux Parties intéressées de retenir l'option qui répondrait le mieux à leurs besoins.

Point 14 de l'ordre du jour : Questions diverses

Directives pour la tenue des réunions des sous-comités

168. Un représentant a noté qu'à la différence du Sous-Comité sur les questions financières, le Sous-Comité pour l'examen des projets n'avait pas de mandat. Cette absence a été à l'origine de problèmes concernant la participation éventuelle des membres du Comité exécutif aux réunions du sous-comité dont ils ne faisaient pas partie. Selon lui, de telles directives étaient nécessaires pour réglementer la participation des membres du Comité exécutif, étant donné que leurs demandes de participation avaient reçu une suite différente à chacune des trois réunions qu'a tenues le sous-comité jusqu'à présent.

169. Le Chef du Secrétariat a indiqué que ce problème, ainsi que la nécessité d'un mandat, n'avaient pas échappé au sous-comité et qu'en consultation avec son Président, un projet de mandat avait été préparé et était soumis au Comité exécutif.

170. Le représentant qui avait soulevé la question a trouvé le projet acceptable de manière générale, mais il a avancé qu'il fallait prévoir non seulement la présence des membres du Comité exécutif mais également leur participation aux débats. Il faudrait établir une distinction entre ces membres et d'autres observateurs. Les membres du Comité exécutif devraient avoir la possibilité de s'exprimer sur tous les projets sans droit de vote, tandis que d'autres observateurs pourraient être admis avec le consentement exprès du Président, sans droit de participer aux débats.

171. Quelques représentants ont appuyé cette position, alors que d'autres ont préféré la procédure plus restrictive du projet, expliquant que, ne serait-ce que pour des raisons pratiques, il était essentiel de limiter la participation aux débats pour permettre au sous-comité d'exécuter son travail rapidement et efficacement.

172. Les observateurs des Amis de la Terre et de Greenpeace ont demandé instamment que le mandat permette la présence d'organisations non gouvernementales en qualité d'observateurs, étant entendu qu'elles n'interviendraient qu'à la demande exprès du Président. Il était vrai que les ONG avaient eu l'occasion de présenter des commentaires sur des projets aux réunions mêmes du Comité exécutif. Toutefois, elles seraient en position nettement désavantagée pour apporter des remarques constructives si elles devaient être le seul groupe à qui était refusée la possibilité d'entendre les explications et les raisons des recommandations du sous-comité.

173. Le Comité exécutif a, sur ces entrefaites, approuvé le mandat ci-après du Sous-comité sur l'examen des projets :

«Mandat

Le Sous-comité sur l'examen des projets :

- a) examinera et étudiera les projets et activités soumis au Comité exécutif dans le cadre de la coopération bilatérale; les programmes de travail des agences d'exécution; les programmes de pays; et les projets d'investissement présentés par les agences d'exécution;
- b) traitera de toute question découlant des projets et activités présentés au Comité exécutif conformément aux directives et critères établis;
- c) définira et précisera les questions de politique générale pendantes découlant des projets présentés au Comité exécutif;
- d) présentera au Comité exécutif son rapport et ses recommandations sur les questions susmentionnées;
- e) sera saisi de toute autre question que le Comité exécutif voudra lui soumettre.

Le sous-comité sera composé de trois membres du Comité exécutif provenant de Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole de Montréal et de trois membres du Comité exécutif provenant de Parties non visées. Le Président du sous-comité sera élu par les membres, et choisi en alternance d'une réunion à l'autre parmi les membres de Parties visées à l'Article 5 et les membres de Parties non visées à l'Article 5.

Le Secrétariat aidera le sous-comité dans son travail et participera à ses réunions. Les agences d'exécution sont tenues d'y participer. Le sous-comité peut inviter à ses réunions des représentants du Groupe consultatif technique établi et du Groupe sur la production des produits de remplacement, ou d'autres experts.

Le sous-comité sera un comité permanent. Il sera nommé pour une période coïncidant avec le mandat du Président et du Vice-Président du Comité exécutif.

Le sous-comité convoquera ses réunions selon les directives du Comité exécutif.

Le sous-comité siégera à huis clos. Les membres du Comité exécutif seront admis en qualité d'observateurs avec le consentement exprès du Président. Si tous les membres du sous-comité en conviennent, le Président pourrait inviter les observateurs à prendre la parole. Les organisations non gouvernementales peuvent désigner un représentant qui assistera en qualité d'observateur aux réunions du sous-comité mais qui ne pourra pas participer aux débats. Les agences d'exécution expliqueront les détails des projets devant le sous-comité et lui fourniront des renseignements pour l'aider dans ses délibérations.

Les détails finals de tous les projets dont le sous-comité est saisi seront communiqués aux membres du sous-comité au plus tard sept jours avant la réunion.

La langue de travail des réunions du sous-comité sera l'anglais.»

IV. ADOPTION DU RAPPORT

174. À sa séance de clôture le 16 décembre 1994, le Comité exécutif a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/L.1.

V. DATE DE LA SEIZIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

175. Le Comité exécutif a décidé de tenir sa seizième réunion à Montréal, du 15 au 17 mars 1995, la réunion conjointe du Sous-comité sur les questions financières et du Sous-comité sur l'examen des projets devant se tenir les 13 et 14 mars. La seizième réunion se concentrerait essentiellement sur les questions de politique générale et sur l'approbation des programmes de travail des agences d'exécution. La dix-septième réunion se tiendra à Montréal, du 26 au 28 juillet 1995, la réunion conjointe des deux sous-comités se tenant, le cas échéant, les 24 et 25 juillet. Le Comité a en outre décidé de réserver deux jours pour tenir une réunion avant la septième réunion des Parties s'il y a lieu. Compte tenu des renseignements disponibles à la réunion de juillet concernant le nombre de projets devant être examinés, le Comité exécutif déciderait si une réunion plus longue serait nécessaire à Vienne ou si d'autres dispositions devraient être prises.

VI. CLÔTURE DE LA RÉUNION

176. Le Comité exécutif a exprimé son appréciation du travail très ardu de tous les membres du Secrétariat du Fonds Multilatéral et des efforts inlassables du Chef du Secrétariat en vue de réunir la documentaton à l'intention de la présente réunion et d'en faciliter le déroulement sans faille.

177. Après l'échange habituel de paroles de courtoisie, le Président a déclaré close la quinzième réunion du Comité exécutif.

ANNEXE I**FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL****Situation du Fonds au 14 décembre 1994**

dollars US

RECETTES

Contributions reçues	
- Versements en espèces	250 215 760
- Billets à ordres	40 869 535
Contributions bilatérales	7 237 142
Intérêts créditeurs	5 715 027
Recettes diverses	2 093 536
TOTAL	306 131 000

DÉCAISSEMENTS

P N U D	62 952 200
P N U E	12 452 254
O N U D I	22 542 494
Banque Mondiale	90 095 944
Assistance bilatérale	7 237 142
Secrétariat (1991—1994)	8 923 526
Appui du programme (1991—1994)	379 692
Avance de fonds au Secrétariat de l'ozone	450 000
TOTAL	205 033 252

BILLETS À ORDRE VIRÉS OU AFFECTÉS

Approbations du 13ème Comité exécutif à la Banque Mondiale	13 218 950
Approbations du 14ème Comité exécutif à la Banque Mondiale	3 802 000
Affectés à la Banque Mondiale pour la phase pilote des projets en Inde	4 000 000
TOTAL	21 020 950

SOLDE DISPONIBLE**80 076 798**

**FONDS EN DÉPOT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DU MONTRÉAL**

**SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS 1991 - 1994
au 14 décembre 1994**

DESCRIPTION	1991	1992	1993	1994	TOTAL
CONTRIBUTIONS PROMISES	53 320 777	73 339 613	114 627 731	151 672 304	392 960 425
VERSEMENTS EN ESPÈCES	45 321 555	57 784 915	83 451 211	63 658 079	250 215 760
ASSISTANCE BILATÉRALE	480 000	1 726 772	2 282 736	2 747 634	7 237 142
BILLETS À ORDRE	0	3 283 914	7 994 173	29 591 448	40 869 535
PAIEMENT TOTAL	45 801 555	62 795 601	93 728 120	95 997 161	298 322 437
SOMMES PROMISES NON RÉGLÉES	7 519 222	10 544 012	20 899 611	55 675 143	94 637 988

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS 1991 - 1994
au 14 décembre 1994

PARTIE	CONTRIBUTIONS APPROUVÉES (\$ US)	PAIEMENTS EN ESPÈCES (\$ US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$ US)	BILLETS À ORDRE (\$ US)	SOMMES PROMISES NON-RÉGLÉES (\$ US)
AUSTRALIE	6 958 244	6 847 733	102 571	0	7 940
AUTRICHE	3 397 460	1 715 371	0	0	1 682 089
BAHREÏN	69 428	0	0	0	69 428
BÉLARUS	1 962 872	0	0	0	1 962 872
BELGIQUE	4 984 574	3 135 548	0	0	1 849 026
BRUNEI DARUSSALAM	14 127	0	0	0	14 127
BULGARIE	526 756	222 032	0	0	304 724
CANADA	14 119 750	7 861 444	833 333	0	5 424 973
CHYPRE	61 534	0	0	0	61 534
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2 023 271	872 078	0	0	1 151 193
DANEMARK	3 016 144	3 016 144	0	0	0
FINLANDE	2 504 891	2 504 891	0	0	0
FRANCE	27 665 722	5 921 449	254 774	19 651 087	1 838 412
ALLEMAGNE	41 261 119	25 665 567	18 378	12 461 739	3 115 435
GRÈCE	1 665 998	2 298 143	0	0	(632 145)
HONGRIE	863 111	0	0	0	863 111
ISLANDE	136 487	149 483	0	0	(12 996)
IRLANDE	818 926	818 926	0	0	0
ISRAËL	707 647	707 647	0	0	0
ITALIE	19 075 861	7 620 945	0	0	11 454 916
JAPON	55 066 370	55 066 370	0	0	0
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2 122 941	0	0	0	2 122 941
KOWEÏT	722,640	0	0	0	722 640
LIECHTENSTEIN	45 496	45 496	0	0	0
LUXEMBOURG	272 976	272 976	0	0	0
MALTE	28 052	28 052	0	0	0
MONACO	24 927	24 927	0	0	0
PAYS BAS	7 045 306	4 428 759	0	0	2 616 547
NOUVELLE ZÉLANDE	1 091 899	1 091 899	0	0	0
NORVÈGE	2 502 271	2 310 376	0	0	191 895
PANAMA	5 638	16 915	0	0	(11 277)
POLOGNE	1 919 379	473 318	0	0	1 446 061
PORTUGAL	880 460	0	0	0	880 460
FÉDÉRATION DE RUSSIE	35 358 687	0	0	0	35 358 687
ARABIE SAOUDITE	2 431 518	0	0	0	2 431 518
SINGAPOUR	531 221	425 921	71 976	0	33 324
SLOVAQUIE	226 767	0	0	0	226 767
AFRIQUE DU SUD	1 924 244	1 670 055	30 000	0	224 189
ESPAGNE	8 963 991	8 963 991	0	0	0
SUÈDE	5 197 324	4 810 075	0	0	387 249
SUISSE	5 072 471	5 072 471	0	0	0
UKRAÏNE	7 594 551	0	0	0	7 594 551
ÉMIRATS ARABES UNIS	925 956	279 843	0	0	646 113
ROYAUME UNI	22 583 257	13 826 548	0	8 756 709	0
ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE	97 918 236	82 050 367	5 926 110	0	9 941 759
OUBÉKISTAN	669 925	0	0	0	669 925
TOTAL	392 960 425	250 215 760	7 237 142	40 869 535	94 637 988

FONDS EN DÉPOT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1994
au 14 décembre 1994

PARTIE	CONTRIBUTIONS APPROUVÉES (\$ US)	PAIEMENTS EN ESPÈCES (\$ US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$ US)	BILLETS À ORDRE (\$ US)	SOMMES PROMISES NON-RÉGLÉES (\$ US)
AUSTRALIE	2 633 990	2 567 190	58 860	0	7 940
AUTRICHE	1 308 273	0	0	0	1 308 273
BAHRÉÏN	0	0	0	0	0
BÉLARUS	837 295	0	0	0	837 295
BELGIQUE	1 849 026	0	0	0	1 849 026
BRUNEI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	226 767	0	0	0	226 767
CANADA	5 424 973	0	0	0	5 424 973
CHYPRE	34 887	0	0	0	34 887
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	732 633	0	0	0	0
DANEMARK	1 133 837	732 633	0	0	0
FINLANDE	994 288	1 133 837	0	0	0
FRANCE	10 466 186	0	254 774	8 373 000	1 838 412
ALLEMAGNE	15 577 174	0	0	12 461 739	3 115 435
GRÈCE	610 528	1 242 673	0	0	(632 145)
HONGRIE	313 986	0	0	0	313 986
ISLANDE	52 331	65 327	0	0	(12 996)
IRLANDE	313 986	313 986	0	0	0
ISRAËL	401 204	401 204	0	0	0
ITALIE	7 483 323	0	0	0	7 483 323
JAPON	21 717 336	21 717 336	0	0	0
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1 203 611	0	0	0	1 203 611
KOWEÏT	436 091	0	0	0	436 091
LIECHTENSTEIN	17 444	17 444	0	0	0
LUXEMBOURG	104 662	104 662	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	17 444	17 444	0	0	0
PAYS BAS	2 616 547	0	0	0	2 616 547
NOUVELLE ZÉLANDE	418 647	418 647	0	0	0
NORVÈGE	959 400	767 505	0	0	191 895
PANAMA	5 638	16 915	0	0	(11 277)
POLOGNE	819 851	0	0	0	819 851
PORTUGAL	348 873	0	0	0	348 873
FÉDÉRATION DE RUSSIE	11 704 685	0	0	0	11 704 685
ARABIE SAOUDITE	1 674 590	0	0	0	1 674 590
SINGAPOUR	209 324	136 000	40 000	0	33 324
SLOVAQUIE	226 767	0	0	0	226 767
AFRIQUE DU SUD	715 189	461 000	30 000	0	224 189
ESPAGNE	3 453 841	3 453 841	0	0	0
SUÈDE	1 936 244	1 548 995	0	0	387 249
SUISSE	1 936 244	1 936 244	0	0	0
UKRAINE	3 261 961	0	0	0	3 261 961
ÉMIRATS ARABES UNIS	366 317	0	0	0	366 317
ROYAUME UNI	8 756 709	0	0	8 756 709	0
ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE	37 916 667	25 610 908	2 364 000	0	9 941 759
OUZBÉKISTAN	453 535	0	0	0	453 535
TOTAL	151 672 304	63 658 079	2 747 634	29 591 448	55 675 143

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1993
au 14 décembre 1994

PARTIE	CONTRIBUTIONS APPROUVÉES (\$ US)	PAIEMENTS EN ESPÈCES (\$ US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$ US)	BILLETS À ORDRE (\$ US)	SOMMES PROMISES NON-RÉGLÉES (\$ US)
AUSTRALIE	2 011 867	2 007 550	4 317	0	0
AUTRICHE	999 272	625 456	0	0	373 816
BAHREÏN	39 971	0	0	0	39 971
BÉLARUS	639 534	0	0	0	639 534
BELGIQUE	1 412 304	1 412 304	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	14 127	0	0	0	14 127
BULGARIE	173 207	95 250	0	0	77 957
CANADA	4 143 646	3 310 313	833 333	0	0
CHYPRE	26 647	0	0	0	26 647
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	732 799	0	0	0	732 799
DANEMARK	866 035	866 035	0	0	0
FINLANDE	759 446	759 446	0	0	0
FRANCE	7 994 173	0	0	7 994 173	0
ALLEMAGNE	11 897 994	11 897 994	0	0	0
GRÈCE	466 327	466 327	0	0	0
HONGRIE	239 825	0	0	0	239 825
ISLANDE	39 971	39 971	0	0	0
IRLANDE	239 825	239 825	0	0	0
ISRAËL	306 443	306 443	0	0	0
ITALIE	5 715 834	1 744 241	0	0	3 971 593
JAPON	16 587 909	16 587 909	0	0	0
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	919 330	0	0	0	919 330
KOWEÏT	286 549	0	0	0	286 549
LIECHTENSTEIN	13 324	13 324	0	0	0
LUXEMBOURG	79 942	79 942	0	0	0
MALTE	13 324	13 324	0	0	0
MONACO	7 483	7 483	0	0	0
PAYS BAS	1 998 543	1 998 543	0	0	0
NOUVELLE ZÉLANDE	319 767	319 767	0	0	0
NORVÈGE	732 799	732 799	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	626 210	0	0	0	626 210
PORTUGAL	266 472	0	0	0	266 472
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8 940 150	0	0	0	8 940 150
ARABIE SAOUDITE	756 928	0	0	0	756 928
SINGAPOUR	159 883	127 907	31 976	0	0
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	546 268	546 268	0	0	0
ESPAGNE	2 638 077	2 638 077	0	0	0
SUÈDE	1 478 922	1 478 922	0	0	0
SUISSE	1 545 540	1 545 540	0	0	0
UKRAINE	2 491 517	0	0	0	2 491 517
ÉMIRATS ARABES UNIS	279 796	0	0	0	279 796
ROYAUME UNI	6 668 458	6 668 458	0	0	0
ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE	28 334 903	26 921 793	1 413 110	0	0
OUZBÉKISTAN	216 390	0	0	0	216 390
TOTAL	114 627 731	83 451 211	2 282 736	7 994 173	20 899 611

FONDS EN DÉPOT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1992
 au 14 décembre 1994

PARTIE	CONTRIBUTIONS APPROUVÉES (\$ US)	PAIEMENTS EN ESPÈCES (\$ US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$ US)	BILLETS À ORDRE (\$ US)	SOMMES PROMISES NON-RÉGLÉES (\$ US)
AUSTRALIE	1 326 980	1 287 586	39 394	0	0
AUTRICHE	625 456	625 456	0	0	0
BAHREÏN	16 904	0	0	0	16 904
BÉLARUS	278 919	0	0	0	278 919
BELGIQUE	988 896	988 896	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	126 782	126 782	0	0	0
CANADA	2 611 699	2 611 699	0	0	0
CHYPRE	0	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	557 839	139 445	0	0	418 394
DANEMARK	583 195	583 195	0	0	0
FINLANDE	431 057	431 057	0	0	0
FRANCE	5 282 564	1 998 650	0	3 283 914	0
ALLEMAGNE	7 911 167	7 892 789	18 378	0	0
GRÈCE	338 084	338 084	0	0	0
HONGRIE	177 494	0	0	0	177 494
ISLANDE	25 356	25 356	0	0	0
IRLANDE	152 138	152 138	0	0	0
ISRAËL	0	0	0	0	0
ITALIE	3 372 389	3 372 389	0	0	0
JAPON	9 618 492	9 618 492	0	0	0
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	0	0	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	8 452	8 452	0	0	0
LUXEMBOURG	50 713	50 713	0	0	0
MALTE	8 452	8 452	0	0	0
MONACO	0	0	0	0	0
PAYS BAS	1 394 597	1 394 597	0	0	0
NOUVELLE ZÉLANDE	202 850	202 850	0	0	0
NORVEGE	464 866	464 866	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	473 318	473 318	0	0	0
PORTUGAL	152 138	0	0	0	152 138
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8 443 650	0	0	0	8 443 650
ARABIE SAOUDITE	0	0	0	0	0
SINGAPOUR	92 973	92 973	0	0	0
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	380 345	380 345	0	0	0
ESPAGNE	1 648 160	1 648 160	0	0	0
SUÈDE	1 022 704	1 022 704	0	0	0
SUISSE	912 827	912 827	0	0	0
UKRAINE	1 056 513	0	0	0	1 056 513
ÉMIRATS ARABES UNIS	160 590	160 590	0	0	0
ROYAUME UNI	4 107 721	4 107 721	0	0	0
ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE	18 333 333	16 664 333	1 669 000	0	0
OUZBÉKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	73 339 613	57 784 915	1 726 772	3 283 914	10 544 012

FONDS EN DÉPOT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1991
au 14 décembre 1994

PARTIE	CONTRIBUTIONS APPROUVÉES (\$ US)	PAIEMENTS EN ESPÈCES (\$ US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$ US)	BILLETS À ORDRE (\$ US)	SOMMES PROMISES NON-RÉGLÉES (\$ US)
AUSTRALIE	985 407	985 407	0	0	0
AUTRICHE	464 459	464 459	0	0	0
BAHREÏN	12 553	0	0	0	12 553
BÉLARUS	207 124	0	0	0	207 124
BELGIQUE	734 348	734 348	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	0	0	0	0	0
CANADA	1 939 432	1 939 432	0	0	0
CHYPRE	0	0	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0	0	0	0	0
DANEMARK	433 077	433 077	0	0	0
FINLANDE	320 100	320 100	0	0	0
FRANCE	3 922 799	3 922 799	0	0	0
ALLEMAGNE	5 874 784	5 874 784	0	0	0
GRÈCE	251 059	251 059	0	0	0
HONGRIE	131 806	0	0	0	131 806
ISLANDE	18 829	18 829	0	0	0
IRLANDE	112 977	112 977	0	0	0
ISRAËL	0	0	0	0	0
ITALIE	2 504 315	2 504 315	0	0	0
JAPON	7 142 633	7 142 633	0	0	0
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	0	0	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	6 276	6 276	0	0	0
LUXEMBOURG	37 659	37 659	0	0	0
MALTE	6 276	6 276	0	0	0
MONACO	0	0	0	0	0
PAYS BAS	1 035 619	1 035 619	0	0	0
NOUVELLE ZÉLANDE	150 635	150 635	0	0	0
NORVÈGE	345 206	345 206	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	0	0	0	0	0
PORTUGAL	112 977	0	0	0	112 977
FÉDÉRATION DE RUSSIE	6 270 202	0	0	0	6 270 202
ARABIE SAOUDITE	0	0	0	0	0
SINGAPOUR	69 041	69 041	0	0	0
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	282 442	282 442	0	0	0
ESPAGNE	1 223 913	1 223 913	0	0	0
SUÈDE	759 454	759 454	0	0	0
SUISSE	677 860	677 860	0	0	0
UKRAINE	784 560	0	0	0	784 560
ÉMIRATS ARABES UNIS	119 253	119 253	0	0	0
ROYAUME UNI	3 050 369	3 050 369	0	0	0
ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE	13 333 333	12 853 333	480 000	0	0
OUZBÉKISTAN	0	0	0	0	0
TOTAL	53 320 777	45 321 555	480 000	0	7 519 222

ANNEXE II

BUDGETS 1994 ET 1995 RÉVISÉS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

Conformément à la décision UNEP/OzL.Pro/ExCom/3/18/Rev.1, paragraphe 72 de la troisième réunion de Comité exécutif, le SECRÉTARIAT a préparé des budgets RÉVISÉS 1994 et 1995 aux fins d'examen et d'approbation par le Comité exécutif. Il y aurait lieu de noter que la onzième réunion du Comité exécutif avait déjà approuvé les budgets du Secrétariat pour les années 1994, 1995 et 1996.

Des révisions ont été apportées au budget 1994 afin d'y inclure une allocation additionnelle couvrant les coûts de l'étude entreprise aux termes du paragraphe 8 de l'article 5 du Protocole du Montréal en vertu d'une décision du Comité exécutif UNEP/OzL.Pro/ExCom/12/37 paragraphes 177 et 178, et de tenir une réunion additionnelle du Comité exécutif outre les trois réunions initialement prévues au budget. Il en est résulté une augmentation de US \$559 732 au budget approuvé de 1994.

La révision du budget 1995 est en prévision de tenir quatre réunions du Comité exécutif durant l'année, avec une allocation pour les réunions des Sous-Comités. L'augmentation par rapport au budget précédemment approuvé se monte à US \$184 000.

Le budget 1996 approuvé est inchangé et présenté en même temps afin de donner une image complète des budgets du SECRÉTARIAT durant les trois années.

			1994	1995	1996
10 RUBRIQUE PERSONNEL DE PROJET					
1100	Personnel de projet (Titre et grade)				
	1101	Chef du Secrétariat du Fonds (D.2)	106 040	108 161	110 324
	1102	Chef adjoint (P.5)	85 680	87 394	89 141
	1103	Chef adjoint (P.5)	85 680	87 394	89 141
	1104	Administrateur de programme (P.3)	63 240	64 505	65 795
	1105	Administrateur de programme (P.3)	63 240	64 505	65 795
	1106	Administrateur de programme (P.3)	63 240	64 505	65 795
	1107	Administrateur de programme (P.3)	63 240	64 505	65 795
	1108	Administrateur chargé de l'information (P.3)	63 240	64 505	65 795
	1109	Cadre - Fonds et administration (P.4)	71 400	72 826	74 285
	1199	Total	665 000	678 300	691 866
1200	Consultants				
	1201	Évaluations des projets, etc.	150 000	150 000	150 000
	1299	Total	150 000	150 000	150 000
1300	Soutien administratif (Titre et grade)				
	1301	Assistant administratif (G.9)	43 860	44 737	45 632
	1302	Documentaliste (G.7)	36 100	36 822	37 558
	1303	Secrétaire du Chef du Secrétariat (G.7)	39 780	40 576	41 387
	1304	Secrétaire du Chef adjoint (G.6)	33 660	34 333	35 020
	1305	Secrétaire du Chef adjoint (G.6)	33 660	34 333	35 020
	1306	Secrétaire (pour 2 Administrateurs de programme) (G.6)	33 660	34 333	35 020
	1307	Secrétaire (pour 2 Administrateurs de programme) (G.6)	33 660	34 333	35 020
	1308	Secrétaire (G.5)	31 620	32 253	32 897
	1309	Commis à l'enregistrement (G.4)	25 500	26 010	26 530
	1301 - 09 Soutien administratif total		311 500	317 730	324 084

		1994	1995	1996
1320	Dépenses services conférence			
	1321 Douzième réunion du Comité exécutif	90 000	0	0
	1322 Treizième réunion du Comité exécutif	90 000	0	0
	1323 Quatorzième réunion du Comité exécutif	90 000	0	0
	1324 Quinzième réunion du Comité exécutif	90 000	0	0
	1325 Seizième réunion du Comité exécutif	0	90 000	0
	1326 Dix-septième réunion du Comité exécutif	0	90 000	0
	1327 Dix-huitième réunion du Comité exécutif	0	90 000	0
	1328 Dix-neuvième réunion du Comité exécutif	0	90 000	0
	1329 Vingtième réunion du Comité exécutif	0	0	90 000
	1330 Vingt-unième réunion du Comité exécutif	0	0	90 000
	1331 Vingt-deuxième réunion du Comité exécutif	0	0	90 000
	1332 Réunions de sous-comité	20 000	20 000	20 000
	1321 - 31 Coûts des services de conférence Total	380 000	380 000	290 000
	1399 Total	691 500	697 730	614 084
1600	Voyage en mission			
	1601 Frais de voyage et de subsistance (personnel du SECRÉTARIAT)	120 000	120 000	120 000
	1699 Total	120 000	120 000	120 000
1999	TOTAL POUR LA RUBRIQUE	1 626 500	1 646 030	1 575 950
20	RUBRIQUE CONTRATS			
2100	Sous-contrats avec agences des Nations Unies			
	2101 Sous-contrats (matériel d'information)	30 000	30 000	30 000
	2199 Total	30 000	30 000	30 000
2300	Sous-contrats avec des institutions lucratives			
	2301 Sous-contrat (paragraphe 8 de l'article 5)	347 910	0	0
	2399 Total	347 910	0	0
2999	TOTAL POUR LA RUBRIQUE	377 910	30 000	30 000

30 RUBRIQUE RÉUNIONS		1994	1995	1996
3300	Frais de voyage et de subsistance des participants (réunion)			
	3301 Président et Vice-président	30 000	30 000	30 000
	3302 Douzième réunion du Comité exécutif	75 000	0	0
	3303 Treizième réunion du Comité exécutif	75 000	0	0
	3304 Quatorzième réunion du Comité exécutif	75 000	0	0
	3305 Quinzième réunion du Comité exécutif	75 000	0	0
	3306 Seizième réunion du Comité exécutif	0	75 000	0
	3307 Dix-septième réunion du Comité exécutif	0	75 000	0
	3308 Dix-huitième réunion du Comité exécutif	0	75 000	0
	3309 Dix-neuvième réunion du Comité exécutif	0	75 000	0
	3310 Vingtième réunion du Comité exécutif	0	0	75 000
	3311 Vingt-unième réunion du Comité exécutif	0	0	75 000
	3312 Vingt-deuxième réunion du Comité exécutif	0	0	75 000
	3313 Réunions des sous-comités	67 822	40 000	21 000
	3399 Total	397 822	370 000	276 000
	3999 TOTAL POUR LA RUBRIQUE	397 822	370 000	276 000
40 RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOCAUX				
4100	Matériel fongible (moins que US\$1,500)			
	4101 Fournitures de bureau	10 000	10 000	10 000
	4102 Logiciels et autre matériel informatique (moins que US \$500)	3 000	3 000	3 000
	4199 Total	13 000	13 000	13 000
4200	Matériel non fongible			
	4205 Matériel non fongible en général	3 000	3 000	3 000
	4299 Total	3 000	3 000	3 000
4300	Loyer des locaux			
	4301 Loyer des locaux du bureau	409 000	490 000	490 000
	4399 Total	409 000	490 000	490 000
	4999 TOTAL POUR LA RUBRIQUE	425 000	506 000	506 000

		1994	1995	1996
50	RUBRIQUE DIVERS			
5100	Utilisation et entretien du matériel			
	5101 Entretien du matériel	7 000	7 000	7 000
	5102 Entretien des bureaux	5 000	5 000	5 000
	5103 Entretien du matériel informatique	5 000	5 000	5 000
	5104 Location de photocopieur(s)	14 000	6 000	6 000
	5105 Location de matériel de télécommunications	15 000	9 000	9 000
	5199 Total	46 000	32 000	32 000
5200	Coûts d'établissement de rapports (coûts de la documentation)			
	5201 Réunions du Comité exécutif	45 000	45 000	45 000
	5202 Autres réunions (y compris les réunions des Parties)	20 000	20 000	20 000
	5299 Total	65 000	65 000	65 000
5300	Divers			
	5301 Communications	30 000	30 000	30 000
	5302 Port (expédition des documents)	20 000	20 000	20 000
	5303 Autres frais divers (Frais de banque, etc.)	5 000	5 000	5 000
	5399 Total	55 000	55 000	55 000
5400	Frais de représentation			
	5401 Réceptions officielles	7 000	7 000	7 000
	5499 Total	7 000	7 000	7 000
	5999 TOTAL POUR LA RUBRIQUE	173 000	159 000	159 000
99	TOTAL GÉNÉRAL	3 000 232	2 711 030	2 546 950
	Coûts des services auxiliaires de programme	126 945	129 484	132 074
	Moins contribution de contrepartie (Canada)	(650 000)	(650 000)	(650 000)
	COÛT TOTAL POUR LE FONDS	2 477 177	2 190 514	2 029 024

ANNEXE III

MANDAT D'UN GROUPE D'EXPERTS SUR LA PRODUCTION DE PRODUITS DE REMPLACEMENT DES SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE

Introduction

1. À sa douzième réunion, le Comité exécutif a examiné un projet soumis par la Banque mondiale au nom du Gouvernement chinois ayant trait à la reconversion des installations de Shanghai Chlor-Alkali Chemical Co. pour remplacer le CFC-12 par du HCFC-22. Le Comité exécutif a donné la permission d'aller de l'avant, étant entendu qu'il ne donnerait son approbation finale qu'une fois établies des lignes directrices de politique générale et une méthodologie crédible pour le calcul des surcoûts des projets de production. Dans sa décision, le Comité a chargé :

"...le Secrétariat de réunir un groupe composé d'experts sur l'ingénierie des processus liés à la production de produits de remplacement des ODS, ainsi que d'experts financiers pour examiner les questions associées au calcul des surcoûts dans la production des produits de remplacement des ODS. Le Secrétariat solliciterait la participation de représentants des agences d'exécution et d'experts venant des pays développés et en développement, selon les besoins. Le groupe s'efforcera dans la mesure du possible d'identifier des domaines spécifiques que le Comité exécutif devrait examiner avant d'approuver des projets de production et il s'efforcera également de recommander des solutions potentielles de nature à documenter utilement l'examen du Comité exécutif." (UNEP/OzL.Pro/ExCom/12/37, paragraphe 109).

2. Depuis la fin de la douzième réunion à Montréal en mars 1994, le Secrétariat du Fonds a consulté des experts venant de pays visés à l'article 5 et de pays non visés à l'article 5, ainsi que des agences d'exécution afin d'établir le mandat du Groupe. Dans le cadre de cet effort, une réunion de remue-méninges a été organisée par le Secrétariat avec un groupe d'experts le 28 octobre 1994 à Montréal. Ce groupe était composé d'experts travaillant dans les industries de pays visés à l'article 5 et de pays non visés à l'article 5, représentant un éventail de spécialités: ingénierie des processus sur le plan de la recherche-développement aussi bien que de la production, transfert de technologies entre fournisseurs et pays en développement, mise en marché et échanges commerciaux.

3. La réunion a identifié et examiné une vaste gamme de questions liées à la production de produits de remplacement, l'évaluation des coûts d'investissement et d'exploitation et les lignes directrices potentielles nécessaires sur ces questions. Sur cette base, la réunion a établi des lignes directrices provisoires concernant la composition, les fonctions et responsabilités, et

les modalités de fonctionnement du Groupe d'experts devant être créé.

4. À l'issue des débats du groupe susmentionné et des consultations préalables auxquelles il avait procédé, le Secrétariat soumet dans le présent document le projet de mandat du Groupe d'experts.

Titre et statut

5. Le titre du Groupe est Groupe d'experts sur la production de produits de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone.

6. Le Groupe serait doté du statut consultatif auprès du Comité exécutif. Il peut assister aux réunions du Comité exécutif ou à celles d'un futur sous-comité chargé du secteur de la production, à la demande du Comité.

Fonctions et responsabilités

7. Le Groupe d'experts serait chargé de :

- a) Donner des avis sur les politiques générales et les lignes directrices opérationnelles concernant différentes questions techniques et économiques liées à la production de produits de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS). En formulant ses avis, le groupe devrait envisager, dans la mesure du possible, des produits de remplacement qui ne contribuent pas au réchauffement de la planète.

Certaines de ces questions figurent dans la liste préliminaire de questions devant être examinées et débattues par le Groupe d'experts, qui figure à l'annexe A. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive.

- b) Élaborer un mandat pour la vérification des industries productrices d'ODS dans chacun des pays visés à l'Article 5 producteurs d'ODS.

Une telle vérification a pour objet d'examiner :

- la structure et le statut des usines existantes;
- les technologies actuellement utilisées;
- les modes de reconversion probables, compte tenu des stratégies nationales d'élimination des ODS, de la politique industrielle du pays, des économies d'échelle et de l'évolution du marché; et

- d'estimer à l'échelle nationale le montant minimal que le pays devrait recevoir pour financer les surcoûts d'investissement et d'exploitation pour reconvertir/fermer toutes ses industries productrices d'ODS existantes.

Les résultats finals de cette vérification serviront de structure de référence sur laquelle le Comité exécutif se fondera pour examiner les projets du secteur de la production dans le pays concerné.

- c) Donner des avis sur toutes autres questions liées au secteur de la production, à la demande du Comité exécutif.

Composition du Groupe

8. Domaines de spécialité requis :

- Génie chimique, l'accent étant mis sur l'ingénierie des processus dans l'industrie fluorochimique et sur les produits de remplacement de nature différente, tels que les hydrocarbures à haute pureté et l'ammoniac;
- Transfert de technologies, avec une expérience dans la production de fluorocarbones et de chlorofluorocarbones; et
- Connaissance de la production et de la commercialisation des ODS et des produits de remplacement.

9. Critères de sélection des membres du Groupe

Sachant qu'il s'agit d'un groupe d'experts établi dans un domaine très spécialisé, il est proposé d'appliquer les critères de sélection suivants :

- Les membres du Groupe siègent à titre individuel et non en tant que représentants de l'organisation à laquelle ils appartiennent.
- Compétences professionnelles et connaissances techniques spécialisées;
- Équilibre entre les pays visés à l'Article 5 et les pays non visés à l'Article 5, compte dûment tenu de la représentation géographique; et
- Esprit d'indépendance des personnes retenues.

Nombre de membres

10. Pour assurer le bon fonctionnement du Groupe, il est proposé de limiter à 10 le nombre des membres.

Modalités de fonctionnement du Groupe

11. Le Groupe travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat du Fonds. Le Chef du Secrétariat assurera la liaison entre le Groupe et le Comité exécutif et sera chargé de fournir au Groupe les services de secrétariat dont il aura besoin pour mener ses travaux. Participeront aux réunions du Groupe les représentants des agences d'exécution concernées, devant prendre part à des projets dans le secteur de la production.

Confidentialité

12. Les débats et le rapport des réunions du Groupe d'experts demeurent confidentiels jusqu'à ce que le Groupe décide d'en autoriser la divulgation et de les présenter au Comité exécutif.

APPENDICE A

LISTE PRÉLIMINAIRE DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LE GROUPE D'EXPERTS

Types de projets prévus

1. Reconversion totale ou partielle des installations de production de CFC-11/12 existantes aux fins de la production de produits de remplacement : HFC (HFC-134a, HFC-152a), hydrocarbures (cyclopentane, isobutane, etc.), ammoniac, HCFC.
2. Fermeture des capacités de production d'ODS équivalentes.
3. Production de produits de remplacement des halons (poudre ABC, CO₂, azote).
4. Fermeture des capacités de production de halons équivalentes.
5. Mise en place d'installations pour le traitement, la production, le stockage ou la distribution de produits autres que les fluorocarbones, ex: hydrocarbures à haute pureté et ammoniac.
6. Inactivité forcée des usines d'ODS.

Problèmes de politique générale qui risquent de se poser

1. Transfert de technologies
 - a) Disponibilité des technologies aux pays visés à l'Article 5;
 - b) Clauses et conditions relatives au transfert de technologies imposées par les fournisseurs de pays non visés à l'Article 5
 - Brevets, savoir-faire (coûts)
 - Transfert à une entreprise, à un groupe d'entreprises, ou à un pays
 - Modalités de paiement des licences, somme forfaitaire, redevances, etc.
 - c) Développement des technologies locales
 - Possibilités pratiques
 - Étendue de l'appui du Fonds
 - Calendrier
 - Droits de propriété intellectuelle
 - Rapport coût/efficacité.

2. Surcoûts

a) Reconversion et mise en place de nouvelles installations de production

- i) Que serait le scénario de base?
- ii) Quel serait le montant des dépenses d'investissement?
- iii) Quels seraient les coûts d'exploitation?
 - Durée
 - Économies et avantages
 - Revenus futurs (et estimations des prix et des ventes futurs)
 - Capacités prévues ou utilisées, projection de l'expansion.
- iv) Double comptage
 - Liens avec le secteur consommateur dans le pays
 - Potentiel d'exportation vers des pays visés à l'article 5 et des pays non visés à l'article 5
 - Certains coûts découlant de la fermeture d'une ancienne usine pourraient être compensés lorsque la nouvelle usine est construite (ex: assurance chômage et manque à gagner).
- v) Durée du projet devant servir de base pour les calculs.
- vi) Comparaison entre la production et l'importation (rapports coûts/efficacité, droits de douane).
- vii) Comparaison entre les exportations préférentielles par des pays visés à l'Article 5 et les économies pour le Fonds multilatéral.
- viii) Économies d'échelle: taille des usines et plans axés sur des projets particuliers par rapport aux plans d'élimination par secteur.

b) Fermeture des installations de production d'ODS

- i) Durée de vie utile restante
- ii) Calcul afférent à la renonciation des revenus
- iii) Avantages sociaux
- iv) Capacité de production par rapport à la production réelle et remplacement de produits chimiques particuliers

3. Modernisation et expansion de la production
 - Comment mesurer les avantages directs (accroissement de la production) et indirects (écologiques, socioécologiques)?
4. Choix de technologies.
5. Possibilité d'élaborer des normes relatives aux coûts selon le type de technologie utilisé.
6. Questions diverses :
 - a) Admissibilité aux fins de financement de la production de matières premières et de produits intermédiaires
 - Fermeture d'usines de CTC
 - Nouvelles installations de production de solvants chlorés
 - Comparaison de la production et de l'importation de matières premières (rapport coûts/efficacité, mesures de sécurité).
 - b) Admissibilité aux fins de financement de la production de produits chimiques et de matériaux liés indirectement à l'élimination des ODS (facultatif)
 - Ex: polyols pour le gonflage des mousses, glycol de polyalkylène et lubrifiants à base de polyester
 - Comparaison de la production et de l'importation.